

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
02/04/2021

Dossier complet le :  
07/05/2021

N° d'enregistrement :  
F-011-21-C-0048

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Poissy (78)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Raphaël COGNET- Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 9 8 8 9 0 0 0 1 0

Forme juridique

Communauté urbaine

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'emprise au sol des aménagements au sens de l'article R*420-1 est constituée des deux gares routières (nord et sud) et de la passerelle piétonne :
b) Opérations d'aménagement dont l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	Surface totale : 9 700 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet du pôle d'échange multimodal (PEM) de Poissy consiste à réorganiser l'espace public aux abords de la gare ferroviaire de la commune et à réhabiliter les parkings existants.

Cela comprend le réaménagement et l'extension du parvis pour la gestion de flux piétons intensifiés, ainsi que divers autres aménagements :

- Réaménagement des deux gares routières
- Création d'une passerelle piétonne traversant la RD190 depuis la gare
- Réhabilitation du parking d'intérêt régional et des Lys : labellisation de 1030 places existantes
- Modification du plan de circulation

## 4.2 Objectifs du projet

A l'horizon 2030, le pôle de Poissy sera desservi par des transports renforçant son attractivité avec :

- Le prolongement à l'ouest d'Eole (RER E) depuis Paris vers Mantes-la-Jolie (qui remplacera la ligne Transilien J existante) ;
- La deuxième phase du projet Tram Express 13 depuis Saint-Cyr l'École et Saint-Germain-en-Laye vers Achères.

Pour préparer la mise en service de ces deux projets, des aménagements au sein de l'espace public et des parkings en ouvrage sont à prévoir afin d'améliorer les liaisons intermodales au sein du pôle de Poissy.

A la lumière de ces constats, trois objectifs ont été établis pour le projet :

- Conforter l'attractivité du pôle de Poissy ;
- Requalifier et sécuriser les accès au pôle et les correspondances au sein du pôle pour l'ensemble des usagers ;
- Rationaliser le fonctionnement des gares routières.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du PEM de Poissy prennent place sur différents secteurs :

- Gare routière nord : réaménagement de la gare routière existante et extension sur le périmètre du parking "Pont Ancien" existant ,
- Gare routière sud : réaménagement de la gare routière existante
- Parvis : réaménagement du parvis et du parking des Capucins
- Avenue Maurice Berteaux : Réaménagement des voies de circulation au droit du parvis de la gare routière sud
- Liaison piétonne : amélioration de la liaison piétonne par la création d'une passerelle piétonne enjambant la RD190 en complément de la traversée au sol
- Parcs relais : réhabilitation (mise en peinture, réfection des éclairages, signalétique) des deux ouvrages de stationnement existant : le parc relais d'intérêt régional côté nord et le parking souterrain des Lys côté sud en vue de leur labellisation conformément au schéma directeur régional

Le début des travaux est envisagé en 2023, pour une fin des travaux début 2025.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le PEM de Poissy, à travers ses différents équipements réhabilités (gares routières, parkings, voies de circulation et cheminements piéton) permettra d'offrir aux usagers un espace agréable et sécurisé dans lequel ils pourront circuler plus facilement, quelque soit le mode de transport considéré.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par plusieurs rubriques de la législation loi sur l'eau, et il est donc soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration à ce titre.

D'autre part, une partie de la surface du projet se situe dans le périmètre du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondations). Cette surface ne concerne toutefois pas des secteurs qui devraient faire l'objet de remblais, ou de création de bâtiments. Si cela venait à être le cas, le projet pourrait également être soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, dans le cas où le projet venait à abriter des installations non spécifiques au domaine de l'exploitation (bureaux, ...), les constructions envisagées ne seraient pas dispensées de formalités d'urbanisme et un permis de construire serait ainsi également nécessaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du périmètre au sein duquel se situent les aménagements (m <sup>2</sup> )	50 700
Surface de la gare routière nord (m <sup>2</sup> )	6 300
Surface de la gare routière sud (m <sup>2</sup> )	2 500
Longueur de la passerelle enjambant la RD190 (m)	33
Nombre de places de stationnement de rabattement d'ici à 2024	1030

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

RD190 (Boulevard Gambetta)  
78300 Poissy

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 02' 30" 000 Lat. 48° 56' 00" 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Poissy

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faut noter la présence d'une zone humide liée à la proximité de la Seine (probabilité de présence de facteur 3). Cependant, la présence d'espèces de zones humides est très peu probable, le sol étant majoritairement composé de remblais.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites répertoriés BASOL sont situés entre 100 et 300m du projet. Il s'agit des anciennes installations des entreprises REFINAL et EADS ASTRIUM.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un captage d'eau potable dans la ville de Poissy mais le projet du PEM se situe à plus d'1km de celui-ci, hors du périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par deux périmètres de protection approuvés : - Un PPRI (Inondations) - Un PPR Mouvement de terrains - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines)  Le projet prend en compte ces risques dès la phase de conception.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de PEM prépare l'arrivée du projet EOLE qui aura pour conséquence l'augmentation des déplacements et du trafic routier et humain. Toutefois, le projet de réaménagement du PEM a pour objectif d'accompagner cette augmentation et d'en réduire les effets (congestion, stationnement, etc) et n'a pas en lui-même pour effet attendu d'augmenter le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Seule la phase travaux sera source de nuisances sonores supplémentaires, que l'organisation du chantier tâchera de minimiser. En phase aménagée, les nuisances sonores sont liées au trafic dont l'augmentation prévisible n'est pas due au projet (cf. ci-dessus).  De plus, le PEM étant situé aux abords d'un axe routier important (RD 190), il est soumis à des nuisances sonores connexes existantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase travaux sera source de nuisances olfactives supplémentaires, que l'organisation du chantier tâchera de minimiser. En phase aménagée, les nuisances olfactives sont liées au trafic dont l'augmentation prévisible n'est pas due au projet (cf. ci-dessus).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé aux abords d'un axe routier important (RD 190), il est soumis à des nuisances olfactives dues à l'activité routière.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pour réaliser le PEM engendrera des vibrations. Celles-ci seront néanmoins réduites par le choix d'engins homologués et auront donc un impact très limité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PEM nécessite un éclairage public important afin de permettre aux usagers de circuler facilement dans toutes les circonstances. Cependant, étant situé en zone urbanisée, l'éclairage sur site est déjà conséquent.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase travaux sera source d'émissions aériennes supplémentaires, que l'organisation du chantier tâchera de minimiser. En phase aménagée, les émissions de polluants sont liées au trafic dont l'augmentation prévisible n'est pas due au projet (cf. ci-dessus).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé aux abords d'un axe routier important (RD 190), il est soumis à sources d'émission de polluants dues à l'activité routière.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales tombées sur la surface du projet seront acheminées vers des bassins de rétentions existants, avant rejet dans le milieu naturel (la Seine). Toutefois les surfaces imperméabilisées dans le cadre du projet sont très faibles, et compensées en quasi totalité par les espaces verts créés, aucun dispositif de gestion nouveau n'est donc envisagé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits en phase chantier seront identifiés, collectés et suivis avec un objectif de valorisation (déchets inertes) En phase exploitation, les déchets de type déchets ménagers seront collectés par le service de propreté de la ville.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des impacts considérés positifs sur l'urbanisme de la ville de Poissy, et ainsi sur les déplacements et l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets de transport (EOLE, Tram Express 13, travaux de réaménagement de carrefours) sont prévus sur le même secteur avec des périodes de travaux concomitantes.

Une coordination entre Maîtres d'ouvrage est en cours pour mettre en cohérence les projets et les phasages de travaux afin d'en minimiser les différents impacts.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de limiter les impacts des travaux (gestion des déchets, mesures de prévention de pollution des sols et des eaux, utilisation de matériel homologué, etc...).

D'autre part, le projet en lui-même réduit les impacts sur l'environnement en proposant un accès et un stationnement étudiés pour les modes de circulation alternatifs à la voiture (transports collectifs, modes doux).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du PEM de Poissy intervient dans le contexte d'un milieu déjà fortement urbanisé. Les impacts du PEM sur l'environnement sont faibles, notamment sur le milieu naturel où ils sont négligeables.

De plus, le projet intègre toutes les composantes favorisant son intégration environnementale, pour la phase des travaux comme pour la phase d'exploitation.

Ainsi, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

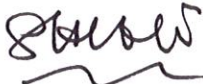
Objet
Rapport final de diagnostic de potentiel écologique, réalisé par l'entreprise OGE (Office de Génie Écologique) :  Ce rapport est constitué d'une analyse bibliographique et des résultats d'études menées in situ afin d'évaluer le potentiel écologique du site d'étude.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aubergenville le, 22 février 2021

Signature

Pour le Président et par délégation  
la DGS Stratégie et grands projets  




# Pôle d'échange multimodal de Poissy

## POISSY

**Annexes à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**



Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

# Annexe 1 – Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d’ouvrage ou pétitionnaire »

En pièce-jointe



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact  
**Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

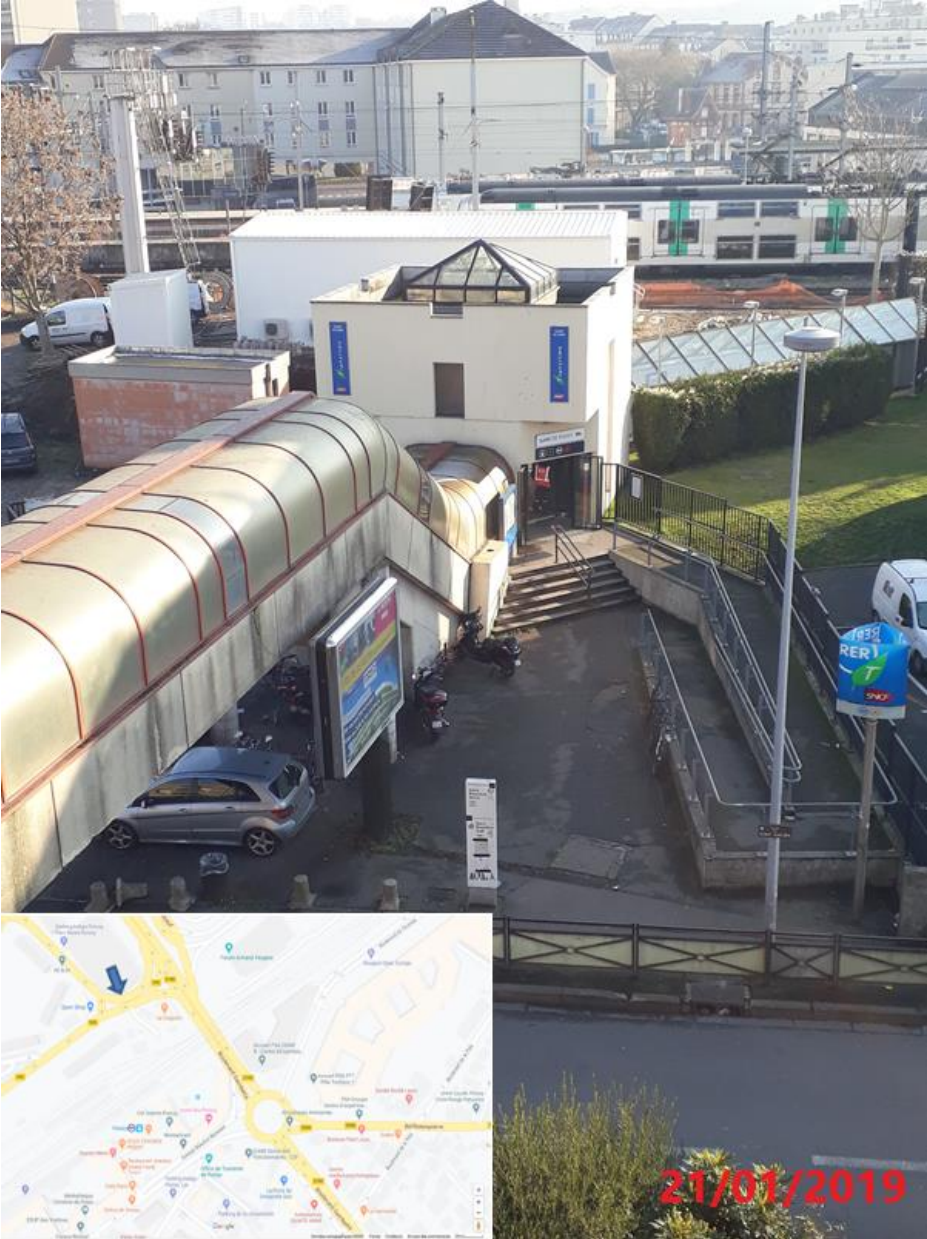
Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél			Fax
Courriel			
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	Rue des chevries
Immeuble Autoneum			
Code postal	7 8 4 1 0	Localité	Aubergenville Pays France
Tél	1828601	Fax	
Courriel			
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom			Prénom
Qualité			
Tél			Fax
Courriel			

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

# Annexe 2 – Plan de situation



# Annexe 3 – Photographies datées de la zone d'implantation

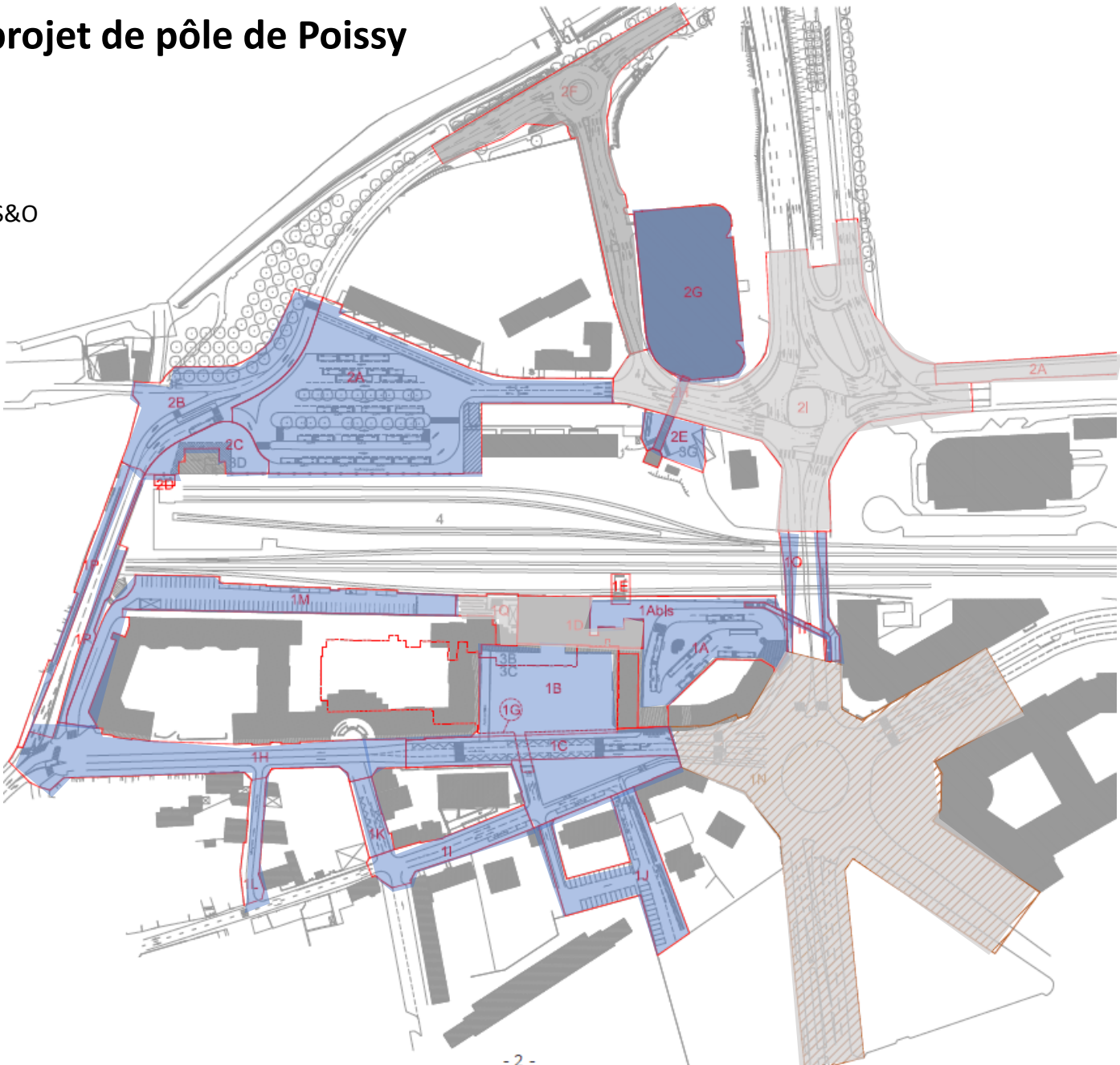




# Annexe 4 – Plan du projet de pôle de Poissy

Phase Schéma de principe

- Projet de pôle sous MOA GPS&O
- Projets sous autres MOA



# Annexe 5 – Plan des abords du projet



géoportail

Chercher un lieu, une adresse, une donnée



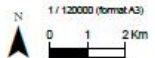
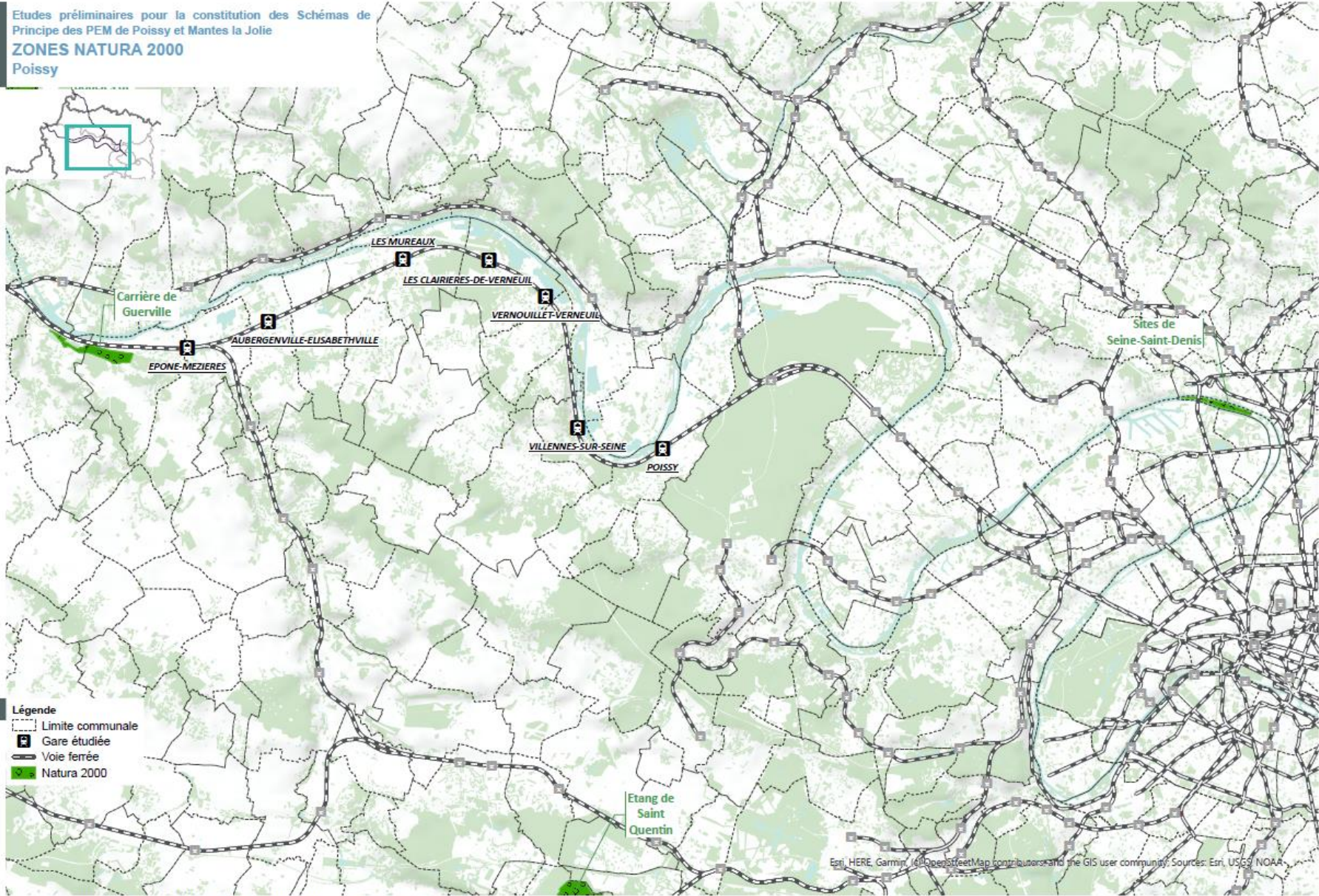
Échelle 1 : 4 264  
0 50 m

Mai 2020



# Annexe 6 - Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000

Etudes préliminaires pour la constitution des Schémas de Principe des PEM de Poissy et Mantes la Jolie  
**ZONES NATURA 2000**  
Poissy



# Annexe complémentaire - Diagnostic écologique O.G.E. Poissy (en pièce-jointe)

setec international

Août 2019

Diagnostic de potentiel écologique  
Projet de pôle d'échanges  
multimodal à Poissy (78)  
Rapport final









O.G.E.  
Office de Génie  
Écologique

OPOiBi  
L'IMPACT DES BÂTIMENTS  
N° 12 08 2490

5 boulevard de Créteil F - 94100 Saint-Maur-des-Fossés  
Tél. (33) 1 42 83 21 21 - Fax (33) 1 42 83 92 13 - contact@oge.fr - Site Web : www.oge.fr

# Diagnostic de potentiel écologique Projet de pôle d'échanges multimodal à Poissy (78) Rapport final



Références de l'étude	
 Intitulé de la mission	Diagnostic de potentiel écologique - projet de pôle d'échanges multimodal à Poissy (78)
 Type de rapport	Diagnostic succinct
 Maîtrise d'œuvre	SETEC International
 O.G.E.	Office de Génie Écologique (O.G.E.) 5, boulevard de Créteil 94100 Saint-Maur-des-Fossés  Tel. : 01 42 83 21 21 Courriel : <a href="mailto:contact@oge.fr">contact@oge.fr</a> Fax : 01 42 83 92 13 Site Internet : <a href="http://www.oge.fr">www.oge.fr</a>
 Direction d'étude	Olivier Labbaye (faune)
 Rédacteurs	Basile Martin (flore) Olivier Labbaye (faune)
 Version	V2
 Date d'envoi	26/08/2019

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>Contexte et objet de l'étude.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Délimitation de la zone d'étude .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Méthodologie des diagnostics écologiques .....</b>	<b>5</b>
<b>3.1</b>	<b>Habitats et flore .....</b>	<b>5</b>
3.1.1	Méthodologie.....	5
3.1.2	Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic floristique .....	5
<b>3.2</b>	<b>Analyse pédologique .....</b>	<b>6</b>
3.2.1	Méthodologie.....	6
3.2.2	Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic pédologique .....	7
<b>3.3</b>	<b>Étude de la faune .....</b>	<b>7</b>
3.3.1	Méthodologie.....	7
3.3.2	Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic faunistique .....	8
<b>3.4</b>	<b>Analyse des enjeux potentiels et des résultats .....</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Aspects réglementaires et étude bibliographique.....</b>	<b>9</b>
<b>4.1</b>	<b>Périmètres d'inventaire et de protection .....</b>	<b>9</b>
4.1.1	Périmètres d'inventaire.....	9
4.1.2	Périmètres de protection .....	9
<b>4.2</b>	<b>Analyse bibliographique .....</b>	<b>11</b>
4.2.1	Données du CBNBP .....	11
4.2.2	Données sur les zones humides .....	11
4.2.3	Données de Faune Île-de-France.....	13
4.2.4	Données de CETTIA .....	13
<b>5</b>	<b>Etat initial de l'environnement.....</b>	<b>14</b>
<b>5.1</b>	<b>Inventaire de la flore et des habitats.....</b>	<b>14</b>
5.1.1	Les espèces floristiques.....	14
5.1.2	Les habitats .....	17
<b>5.2</b>	<b>Inventaire des zones humides.....</b>	<b>23</b>
5.2.1	Introduction .....	23
5.2.2	Analyse de la végétation .....	23
5.2.3	Analyse des sondages pédologiques.....	24
<b>5.3</b>	<b>Inventaire des espèces faunistiques.....</b>	<b>26</b>
5.3.1	Les mammifères terrestres .....	26
5.3.2	Les chauves-souris.....	26
5.3.3	Les oiseaux .....	26
<b>5.3.4</b>	<b>Les amphibiens .....</b>	<b>31</b>
<b>5.3.5</b>	<b>Les reptiles .....</b>	<b>31</b>
5.3.6	Les insectes .....	31
<b>6</b>	<b>Synthèse des enjeux .....</b>	<b>33</b>
<b>7</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>36</b>
<b>7.1</b>	<b>Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées lors des prospections d'OGÉ .....</b>	<b>36</b>
7.1.1	Légende de la liste floristique .....	38
<b>7.2</b>	<b>Annexe 2 : Listes des espèces faunistiques recensées lors des prospections d'OGÉ.....</b>	<b>39</b>
7.2.1	Légende de la liste faunistique.....	41

## 1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

Dans le cadre d'un projet de mise en place d'un pôle d'échanges multimodal sur la commune de Poissy (78), un diagnostic de potentiel écologique du site est demandé.

Le présent document constitue le rapport final correspondant à l'analyse bibliographique et au diagnostic écologique.

## 2 DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude se situe sur la commune de Poissy (78), plus précisément dans le quartier de la gare.

### Localisation de la zone d'étude





## 3 MÉTHODOLOGIE DES DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES

---

### 3.1 HABITATS ET FLORE

#### 3.1.1 Méthodologie

Sur le terrain des **relevés de végétation** ont été réalisés sur des zones de végétation homogènes du point de vue de la naturalité du milieu, des conditions stationnelles, la physionomie de la végétation (boisements, lisières, prairies, mares...) et de la végétation (correspondance avec des unités phytosociologiques).

Le diagnostic floristique a porté principalement sur les espèces remarquables. Les espèces les plus abondantes ou caractéristiques relevées sur une unité de végétation donnée permettent de déterminer **un type d'habitat**. Ces formations sont identifiées à partir du *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* de Marcel Bournérias, Gérard Arnal et Christian Bock.

Après la détermination des habitats naturels recensés, nous évaluons leur **intérêt patrimonial** en corrélant les résultats obtenus avec le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 15/2) et la liste des habitats inscrits au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE (Natura 2000). En fonction des espèces végétales recensées, nous indiquons le caractère prioritaire ou non de ces habitats.

**Des potentialités de présence de zones humides sont avancées à partir de la végétation caractéristique.**

Les sites les plus **remarquables et/ou les plus vulnérables** (présence d'espèces remarquables, rares ou protégées ; existence d'habitats remarquables, rares ou inscrits sur les listes d'habitats à préserver - directive « Habitats ») sont mis en évidence.

Les espèces à enjeu, les espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF, les espèces de la liste rouge ou les espèces au moins « assez rare » sont géolocalisées. Les mesures sont réalisées dans les limites techniques de l'appareil (contrainte topographique, couvert arboré...).

Les visites de terrain permettent de confirmer ou infirmer le maintien de ces plantes. Les stations d'espèces végétales **à enjeu** sont figurées sur une **carte** indépendante de la carte des habitats.

#### 3.1.2 Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic floristique

La prospection floristique a eu lieu le **9 juillet 2019**.

**Avec une unique prospection, l'inventaire floristique ne peut pas être considéré comme complet, il a cependant été propice à la recherche des espèces de milieux prairiaux et des espèces de milieux humides.**

## 3.2 ANALYSE PÉDOLOGIQUE

### 3.2.1 Méthodologie

**Pour rechercher d'éventuelles zones humides et en dehors de l'usage du critère floristique, des sondages pédologiques ont été effectués.**

Les sondages pédologiques ont été effectués à l'aide d'une tarière à une profondeur de 120 cm. Il s'agit ensuite de repérer les signes d'hydromorphie et d'indiquer leurs profondeurs d'apparition : taches d'oxydo-réduction et horizons réductiques. Ces éléments soulignent la saturation en eau du sol de manière plus ou moins prolongée.

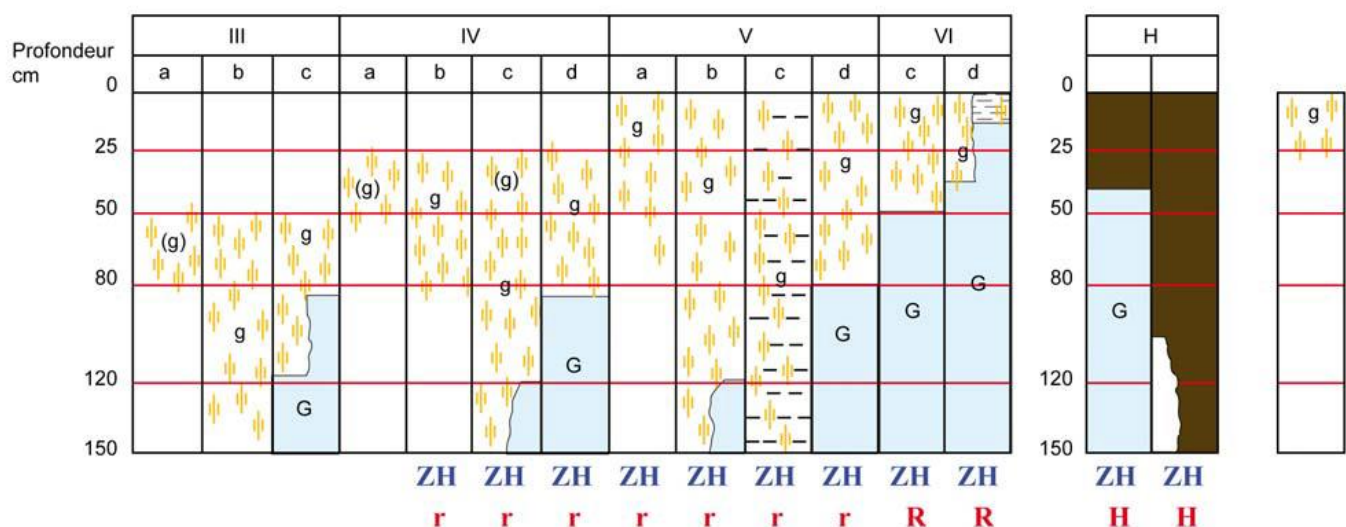
L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

**Remarque : L'étude pédologique a été réalisée dans la limite des possibilités de sondages à la tarière à main ; les sols trop caillouteux sont exclus. Les sols anthropiques de type remblai ont également été exclus des sondages sauf en l'absence de cailloux bloquant la tarière. Les sondages sont obstrués après prélèvement. La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides donne un tableau récapitulatif des caractéristiques des sols de zone humides, soit les types de sols IVd à H (Circ., ann. 4). Depuis l'arrêté modificatif du premier octobre 2009, les classes de sols IV b et c sont désormais exclues des sols correspondant à des zones humides. Les sols de classe IV d et V a sont toujours pris en compte, sauf si le préfet de région décide de les exclure pour certaines communes après avis du CSRPN.**

Le résultat des sondages **pédologiques** est commenté à partir d'une représentation des coupes. Les explications seront illustrées de photos prises sur le terrain.

**La localisation des sondages a été ajoutée à la carte de présence des zones humides par la végétation.**



### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols**      **R Réductisols**
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)**

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

### 3.2.2 Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic pédologique

Les sondages pédologiques ont été effectués le **9 juillet 2019**. La période était favorable à ces sondages.

## 3.3 ÉTUDE DE LA FAUNE

### 3.3.1 Méthodologie

La prospection de terrain a porté sur l'**ensemble de la zone d'étude** et localement aux **alentours** (notamment pour les espèces à grand territoire, définition de corridors de déplacement). Ces inventaires faunistiques complètent les informations recueillies lors de la phase bibliographique et permettent d'inventorier et de cartographier la faune concernée et ainsi de réaliser un état initial du site. L'étude de la faune permet d'évaluer la valeur patrimoniale de tous les milieux présents au sein de la zone d'étude.

**Pour chaque groupe**, les statuts de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces sont mentionnés. Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** (rares, menacées...) sont clairement mises en évidence et **localisées sur une carte** à une échelle pertinente.

Une attention particulière est portée aux espèces protégées et d'intérêt communautaire, notamment celles inscrites en annexe II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (déterminantes de ZNIEFF, liste rouge...).

**Les groupes recherchés ont été les mammifères terrestres, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les insectes avec les rhopalocères (papillons de jours), les odonates (libellules) et les orthoptères (sauterelles et criquets). Des potentialités de présence, sans recherches spécifiques, seront avancées pour les chauves-souris.**

Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** sont clairement **mises en évidence et cartographiées**. **Leurs statuts de rareté et protection seront fournis s'ils existent**. Les stations, au niveau desquelles ces espèces ont été identifiées, sont représentées par des points ou des polygones selon leur importance.

### 3.3.2 Date de prospection et limite méthodologique du diagnostic faunistique

La prospection faunistique a eu lieu le **15 juillet 2019**. Bien qu'insuffisant pour préparer un diagnostic complet, ce passage permet de rechercher les nombreuses espèces faunistiques en activité à cette période, avec en particulier les insectes.

### 3.4 ANALYSE DES ENJEUX POTENTIELS ET DES RESULTATS

Une fois les éléments du patrimoine naturel décrits (analyse bibliographique et inventaires naturalistes), l'état initial du site est défini. **Un bilan de l'intérêt écologique potentiel** de la zone d'étude est réalisé.

Tous ces espaces fonctionnels n'ont pas la même qualité biologique ou la même importance pour les populations et pour les milieux.

Ces éléments sont reportés sur une **carte** mettant en évidence un certain nombre de grands ensembles écologiques, homogènes du point de vue de leurs caractéristiques physiques, floristiques et faunistiques.

La zone d'étude est découpée en zones d'une relative homogénéité et une évaluation écologique sera effectuée et reportée dans un tableau dit de bio-évaluation. **L'évaluation de la valeur patrimoniale potentielle** est corrélée avec la présence d'habitats ou d'espèces remarquables (protégées, rares, menacées...).

La hiérarchisation est corrélée à plusieurs facteurs :

- Statuts des espèces (protégées, inscrites sur l'annexe I de la directive « Oiseaux », inscrites sur les annexes II et IV de la directive « Habitats », listes rouges, déterminantes des ZNIEFF) ;
- État de conservation et représentativité des populations ;
- Statuts (annexe I de la directive « Habitats » ou déterminants), typicité et état de conservation des habitats.

La **hiérarchisation des enjeux potentiels** (assez fort, moyen ou faible, dans le cas de ce diagnostic) sont localisée sur une **carte**.

## 4 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

---

### 4.1 PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

#### 4.1.1 Périmètres d'inventaire

Aucun périmètre d'inventaire n'est concerné par la zone d'étude. Le plus proche se situe à 300 mètres vers le nord-ouest, juste de l'autre côté de la Seine :

Il s'agit de la **ZNIEFF de type 2 n°110001475** dite « **Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy** ».

Cet espace d'environ 430 hectares correspond à des gravières et des champs d'épandage à intérêt ornithologique par la diversité des espèces présentes. Plusieurs espèces d'oiseaux hivernent sur le site ou font escale en migration. Quelques-unes sont nicheuses au moins possibles, comme le **Faucon hobereau** *Falco subbuteo* et le **Vanneau huppé** *Vanellus vanellus*.

Notons également, toujours pour la faune, la **Rainette verte** *Hyla arborea* et, pour la flore, la **Cardamine impatiente** *Cardamine impatiens* et la **Grande Cuscute** *Cuscuta europaea*, toutes deux protégées.

Une autre ZNIEFF est présente, vers l'est-sud-est :

- La **ZNIEFF de type 2, n°110001359** dite « **Forêt de Saint-Germain-en-Laye** », qui se situe à environ 900 mètres de la zone d'étude.

Cet espace correspond à plus de 3 400 hectares, essentiellement boisés. Les espèces ayant permis la désignation du site sont majoritairement forestières, avec quelques espèces de lisières.

Pour la flore, notons la présence de l'**Epipactis pourpre** *Epipactis purpurea*, la **Laîche précoce** *Carex praecox*, le **Petit Pigamon** *Thalictrum minus*, ou encore l'**Utriculaire citrine** *Utricularia australis*, dans les mares.

Pour la faune, le **Grand capricorne** *Cerambyx cerdo* prouve l'ancienneté d'au moins une partie du massif. L'**Azuré bleu-céleste** *Polyommatus bellargus*, l'**Hespérie de l'Alcée** *Carcharodus alceae* et la **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio* révèlent la présence de milieux ouverts thermophiles.

#### 4.1.2 Périmètres de protection




Aucun périmètre de protection ne concerne la zone d'étude.

La plus proche se situe à plus de 15 km vers le sud : il s'agit de la ZPS et réserve naturelle de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

# Localisation des périmètres d'inventaire et de protection



## Légende

-  Zone d'étude
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 16/07/2019

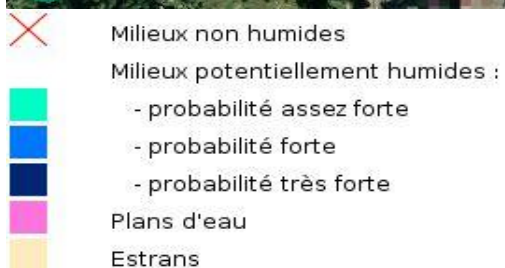
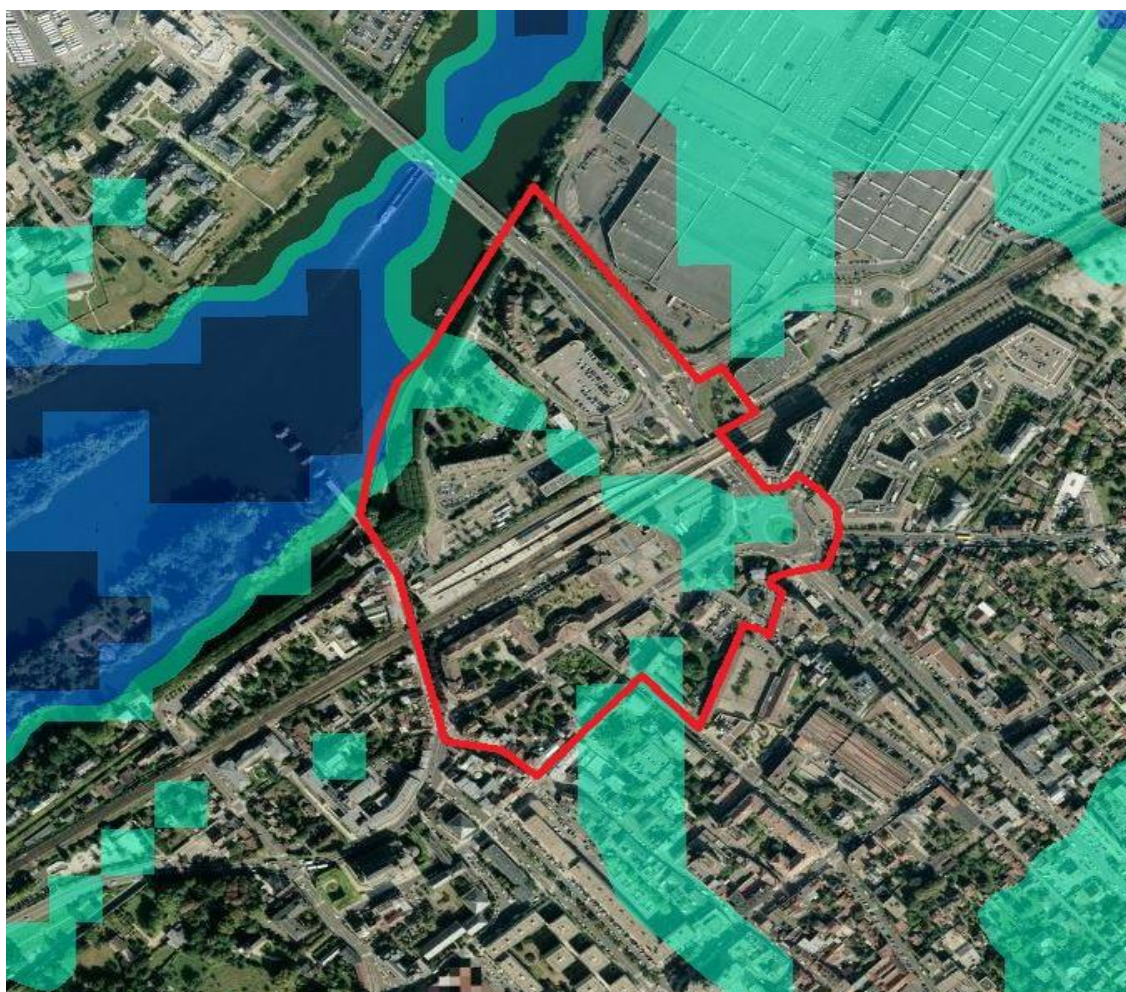
## 4.2 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

### 4.2.1 Données du CBNBP

La carte d'alerte flore et végétation du CBNBP ne relève pas d'enjeu sur la zone d'étude.

### 4.2.2 Données sur les zones humides

Le site du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides<sup>1</sup> indique **une probabilité de présence de zone humide en bordure de la Seine, et en deux secteurs de la zone d'étude.**

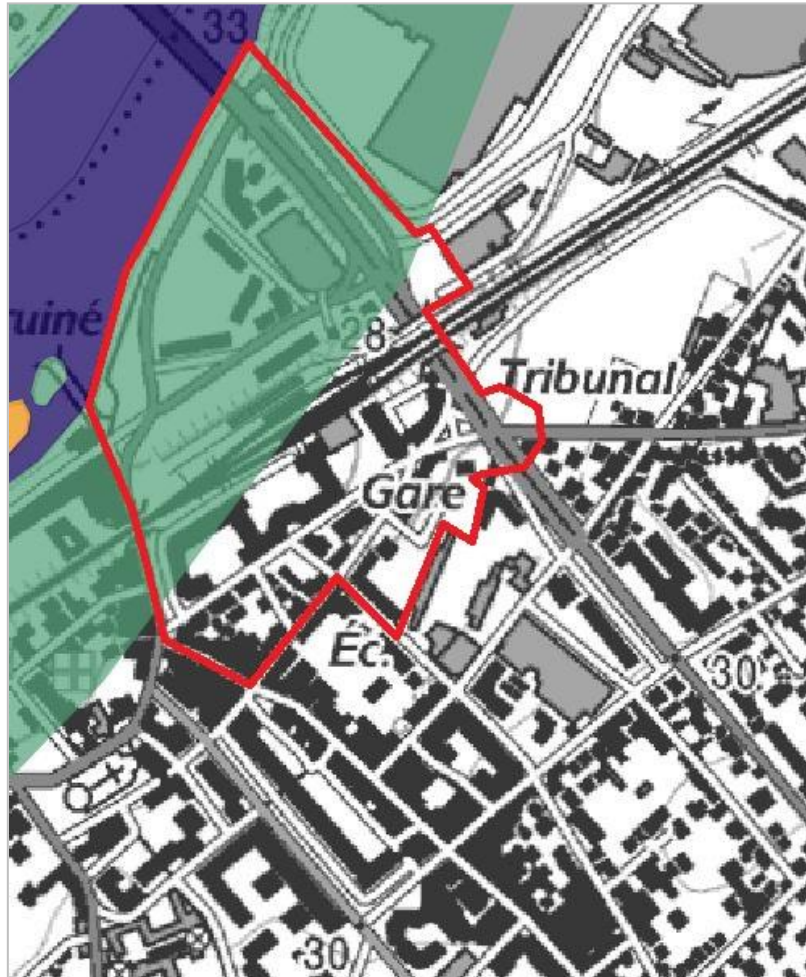


<sup>1</sup> <http://www.reseau-zones-humides.org/>

La cartographie dynamique Carmen de la DRIEE Île-de-France<sup>2</sup> localise pour la zone d'étude des probabilités de présence de zones humides avec une classe d'enveloppe d'alerte :

- **Classe 3** (en vert sur la carte, correspondant à une bande d'environ 150 mètres à partir des rives de la Seine) : « zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humides, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser ».

Cette enveloppe doit correspondre à la répartition théorique de la nappe alluviale de la Seine.



Source : [http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones\\_humides.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones_humides.map)

<sup>2</sup> [http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones\\_humides.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/18/Zones_humides.map)



#### 4.2.3 Données de Faune Île-de-France

Les informations disponibles sur le site de saisie en ligne Faune Île-de-France (<https://www.faune-iledefrance.org/>) développé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, livrent quelques données.

Aucune données disponible n'est localisée au niveau de la zone d'étude.

#### 4.2.4 Données de CETTIA

Les informations disponibles sur le site de saisie en ligne CETTIA (<http://v2.cettia-idf.fr/>), développé par l'Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France, livrent deux données dans le secteur de la zone d'étude.

Il s'agit de l'**Epervier d'Europe** *Accipiter nisus* et du **Rougequeue noir** *Phoenicurus ochruros*, deux espèces répandues.

## 5 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

### 5.1 INVENTAIRE DE LA FLORE ET DES HABITATS

L'essentiel de la zone d'étude est constitué d'espaces à dominante bâtie et de voies de circulation: routes et chemin de fer. Les espaces de végétation sont pour la plupart totalement artificiels et fortement maîtrisés. Il peut s'agir d'aménagements de voiries, de dépendances ferroviaire et routières, ou d'espaces verts plus ou moins publics et plus ou moins étendus. Certains espaces ont une végétation plus spontanée et relativement plus remarquable, avec quelques espèces peu répandues.

#### 5.1.1 Les espèces floristiques

En tout, **98 espèces de plantes** ont été inventoriées dans la zone d'étude (cf. annexe 1).

Parmi elles, **5 peuvent être considérées comme remarquables**, quoique ne bénéficiant pas de statut de protection ou de mention sur liste rouge régionale comme espèces au moins quasi-menacées :

- Le **Potamot noueux** *Potamogeton nodosus* : rare dans la région ;
- La **Sagittaire à feuilles en flèche** *Sagittaria sagittifolia* : rare dans la région ;
- Le **Vélar fausse giroflée** *Erysimum cheiranthoides* : rare dans la région ;
- L'**Aristolochie clématite** *Aristolochia clematitis* : assez rare dans la région ;
- Le **Potamot pectiné** *Potamogeton pectinatus* : assez rare dans la région.



Vélar fausse giroflée  
*Erysimum cheiranthoides* © O.G.E.



Sagittaire à feuilles en flèche  
*Sagittaria sagittifolia* © O.G.E.



Potamot nouveau *Potamogeton nodosus* © Wikimedia



Potamot pectiné *Potamogeton pectinatus* © Wikimedia








Aristolochie clématite *Aristolochia clematitis* © Wikimedia

# Faune remarquable et flore patrimoniale







 Zone d'étude

## Espèces végétales patrimoniales

-  *Aristolochia clematitis*  
Aristolochie clématite (AR)
-  *Erysimum cheiranthoides* Vélar  
fausse giroflée (R)
-  *Potamogeton nodosus* Potamot  
noueux (R)
-  *Potamogeton pectinatus*  
Potamot pectiné (AR)
-  *Sagittaria sagittifolia* Sagittaire à  
feuilles en flèche (R)

## Espèces faunistiques remarquables

### Oiseaux

-  *Ardea cinerea* Héron cendré
-  *Carduelis chloris* Verdier  
d'Europe
-  *Motacilla alba* Bergeronnette  
grise
-  *Sterna hirundo* Sterne  
pierregarin

0 50 100 m

Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 23/07/2019

## 5.1.2 Les habitats

### 5.1.2.1 Herbiers aquatiques enracinés des eaux courantes

<i>Corine biotope</i>	:	24.44 Végétation immergée des rivières eutrophes
<i>Zone humide</i>	:	milieu aquatique

Ces herbiers se développent en pleine eau, le long des berges de la Seine, au niveau des zones de ralentissement du courant et de moindre profondeur. Ils sont composés par des grands Potamots et notamment le Potamot peigné (*Potamogeton pectinatus*) et le Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*). Le Rubanier flottant (*Sparganium emersum*) et le Cornifle immergé (*Ceratophyllum demersum*) sont les autres plantes structurantes de ces herbiers.

Il ne s'agit pas de zones humides à proprement parler mais d'habitats aquatiques, qui revêtent en cela une certaine importance du fait des liens avec la qualité de l'eau.




Herbier dominé par le Potamot peigné  
*Potamogeton pectinatus* © O.G.E.


# Habitats naturels et anthropiques




 Zone d'étude


## Végétation rivulaire

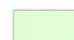
 Herbier aquatique enraciné des eaux courantes 24.44

 Grèves sableuses et graveleuses 24.52

 Boisement alluvial relictuel 44.3

## Végétation herbacée


 Pelouse tassée 37.2


 Végétation à fromentale partiellement enrichée 38.2 x 87.1


 Friches rudéales 87.2


## Habitat anthropique

 Mur en pierre 6

 Pelouse urbaine sous couvert d'arbres plantés 84.1 x 85.12

 Pelouse urbaine artificielle 85.12

 Massifs ornementaux 85.14

 Zone urbaine 86.1

0 50 100 m

Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 23/07/2019

### 5.1.2.2 Grèves de Seine

<i>Corine biotope</i>	:	24.52 - Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaux
<i>Zone humide</i>	:	Oui (fluviosol)

Sur le site, cette formation n'est présente que de façon très ponctuelle et très peu développée, sur un petit secteur localisé sous le pont de la D190. La végétation y est naturellement éparse et installée sur un substrat graveleux et sableux.

Il s'agit d'un **sol de zone humide** même si aucune hydromorphie n'est lisible sur ce substrat. Il s'agit d'un fluviosol.

Des espèces patrimoniales ou rares ont été recensées et d'autres sont potentielles, **sans toutefois y révéler de forts enjeux ou des contraintes réglementaires.**

### 5.1.2.3 Boisement alluvial relictuel

<i>Corine biotope</i>	:	44.1 Forêts de frênes et d'aulnes des fleuve médio-européens
<i>Zone humide</i>	:	Oui (fluviosol en partie)

Il s'agit vraiment d'un boisement relictuel, ou néoformé sur les berges aménagées ou sur des sol alluviaux plus ou moins naturels. Les essences qui le caractérisent sont toutefois bien présentes avec le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule blanc (*Salix alba*).



Même installées sur un substrat artificiel, ces formations sont sujettes aux variations du niveau d'eau de la Seine et sont régulièrement immergées.

La potentialité de présence d'espèces floristiques remarquables est non négligeable.

Formations boisées des berges de Seine © O.G.E.

#### 5.1.2.4 Prairies urbaines fauchées

<i>Corine biotope</i>	:	38.2 x 87.1
<i>Zone humide</i>	:	non

Certaines végétations herbacées urbaines plus hautes et plus denses que les pelouses urbaines artificielles, sont dominées par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), accompagné d'espèces plus ou moins spontanées de la même série des prairies de fauche. Le cortège reste néanmoins appauvri en espèces typiques, mais il est enrichi d'espèces de friches, de milieux rudéraux, de variétés horticoles, voire d'espèces exotiques.

Ces formations sont installées sur des **substrats artificiels de remblai**. Leur différence provient à la fois de la base des semences qui sont soit spontanées, soit semées, mais dans un souci d'utiliser des variétés naturelles. Leur différence provient peut-être aussi de la gestion appliquée. Il s'agit d'une gestion par fauche régulière (avec ramassage des coupes) mais beaucoup moins fréquentes que les tontes pluri-mensuelles des pelouses.

**Aucune espèce patrimoniale** n'y a été inventoriée, toutefois le maintien du mode de gestion pourrait favoriser l'arrivée d'espèces remarquables.



Vue de la prairie urbaine fauchée, dit également végétation à Fromental partiellement enrichie, en bordure nord de la D190 © O.G.E.



### 5.1.2.5 Pelouses urbaines sous couvert d'arbres plantés

<i>Corine biotope</i>	:	84.1 x 85.12 Alignements d'arbres x pelouses des parcs
<i>Zone humide</i>	:	non

Il s'agit des pelouses plus ou moins artificielles et des massifs ornementaux qui se développent sous les alignements d'arbres des parcs, des trottoirs et des jardins privés. Aucun enjeu n'a été recensé et peu de potentialités floristiques sont attendues sur ce type de milieux.



Pelouse artificielle sous un couvert arboré © O.G.E.



Autre configuration correspondant à cette dénomination © O.G.E.

### 5.1.2.6 Friches rudérales

<i>Corine biotope</i>	:	87.2 terrains en friche
<i>Zone humide</i>	:	non

Ces terrains sont des dépendances de la voie ferrée. La végétation des talus ferroviaires est de type rudéral avec des herbacées annuelles et une présence importante de la ronce, mais aussi des espèces arbustives à arborées comme l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), et des espèces naturalisées voir envahissantes comme le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) ou l'Arbre à papillons (*Buddleia davidii*).

### 5.1.2.7 Zones urbaines

<i>Corine biotope</i>	:	86.1 Villes
<i>Zone humide</i>	:	non

Terrains bétonnés ou imperméabilisés ne laissant peu ou pas la possibilité d'installation de végétations.

### 5.1.2.8 Mur en pierres

<i>Corine biotope</i>	:	6 rochers continentaux
<i>Zone humide</i>	:	non

Une section d'une quarantaine de mètres de la rue du Bac est bordée d'un mur en pierre où se développent quelques espèces des rochers avec la Ruine de Rome (*Cymbalaria muralis*) ou la Doradille des murailles (*Asplenium trichomanes*).



Mur en pierres avec végétation chasmophytique © O.G.E.

## 5.2 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

### 5.2.1 Introduction

La plupart des milieux sont installés sur des substrats artificiels et n'abritent pas de végétation spontanée permettant l'expression de zones humides.

### 5.2.2 Analyse de la végétation

Le long de la Seine, la berge est aménagée en une pente assez marquée, couverte d'une pelouse artificielle. En bas de la pente, cette pelouse à Ray-grass (*Lolium sp.*) est marquée par des espèces caractéristiques des **prairies humides tassées** ou des chemins en zone humide. Il s'agit notamment de la Potentille des oies (*Anserina argentea*) de la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), de la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*) ou la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Bien que toutes ces espèces ne soient pas caractéristiques des zones humides, leur association l'est bien.

Dans la cartographie, cette zone a été notée "**pelouse humide tassée**" avec le code Corine 37.2 des prairies humides.



En bas de pente, la végétation est celle d'une végétation herbacée humide tassée © O.G.E.

### 5.2.3 Analyse des sondages pédologiques

Deux sondages de contrôle ont été réalisés au sein de la végétation précédemment décrite. Les deux sont identiques. La tarière est bloquée à 30 cm par une trop grande densité en cailloux. Le sol est un remblai qui ne présente aucune hydromorphie.

**Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide.**



Sondage n°1 © O.G.E.



Sondage n°2 © O.G.E.

# Formations de zones humides à partir des habitats et sondages pédologiques



Zone d'étude

Sondage pédologique

**Zone humide par les habitats**

Oui

Non

Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 23/07/2019

### 5.3 INVENTAIRE DES ESPÈCES FAUNISTIQUES

#### 5.3.1 Les mammifères terrestres

Aucune espèce de mammifère terrestre n'a été observée dans la zone d'étude.

Il est peu probable que des enjeux patrimoniaux élevés liés à ce groupe d'espèces concernent la zone d'étude. Notons cependant la présence possible du **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus* dans les secteurs de buissons. Bien que pas particulièrement remarquable, cette espèce n'en est pas moins **protégée**.

#### 5.3.2 Les chauves-souris

Pour rappel, aucune recherche spécifique n'a été faite pour ces espèces. En termes de potentialités, les arbres matures à cavités localisés à plusieurs endroits de la zone d'étude sont favorables au gîte des espèces. Les bâtiments de la zone d'étude peuvent également avoir un intérêt pour le gîte.

Au vu des habitats, la diversité en espèces doit être faible. Seule la Seine et ses rives comportent peut-être un cortège d'espèces plus étoffé.

#### 5.3.3 Les oiseaux

**Quinze espèces ont été notées sur la zone d'étude, dont 9 sont protégées (cf. annexe 2).**

Pour partie, **il s'agit d'espèces peu exigeantes, observables dans des secteurs forestiers, des bosquets, jusque dans les secteurs périurbains** : l'**Etourneau sansonnet** *Sturnus vulgaris*, le **Merle noir** *Turdus merula*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, la **Mésange charbonnière** *Parus major* ou le **Pigeon ramier** *Columba palumbus*.

D'autres espèces sont liées originellement aux **secteurs de lisières** avec, au même titre que les précédentes, une adaptation aux espaces périurbains et urbains, à la faveur des parcs et jardins : la **Corneille noire** *Corvus corone*, la **Pie bavarde** *Pica pica*, ainsi qu'**une espèce plus remarquable** :

- Le **Verdier d'Europe** *Carduelis chloris*, avec un chanteur sur des arbres d'alignement. Cette espèce plutôt répandue subit une régression, notamment en Île-de-France, probablement du fait de l'urbanisation croissante et de l'usage de biocides en agriculture. L'espèce est **protégée** et citée comme **Vulnérable sur la liste rouge régionale**.



Verdier d'Europe © M. Szczepanek (Wikimedia)

Certaines espèces sont anthropophiles, c'est-à-dire dépendante de l'Homme pour se reproduire, tout du moins en Île-de-France : le **Martinet noir** *Apus apus*, le **Moineau domestique** *Passer domesticus* et le **Rougequeue noir** *Phoenicurus ochruros*.



Martinet noir © Wikimedia

**Notons également la présence de plusieurs secteurs d'arbres à cavités, très favorables à la reproduction d'oiseaux cavicoles, c'est-à-dire nichant dans les cavités d'arbres. Ces habitats sont en régression dans les espaces urbains et périurbains.**



Arbres d'alignement à cavités entre la rue du Port et la Seine © O.G.E.



Arbres à cavités dans le parc de stationnement de la Police municipale © O.G.E.








# Faune remarquable et flore patrimoniale







 Zone d'étude

## Espèces végétales patrimoniales

-  *Aristolochia clematitis* Aristoloche clématite (AR)
-  *Erysimum cheiranthoides* Vêlar fausse giroflée (R)
-  *Potamogeton nodosus* Potamot noueux (R)
-  *Potamogeton pectinatus* Potamot pectiné (AR)
-  *Sagittaria sagittifolia* Sagittaire à feuilles en flèche (R)

## Espèces faunistiques remarquables

### Oiseaux

-  *Ardea cinerea* Héron cendré
-  *Carduelis chloris* Verdier d'Europe
-  *Motacilla alba* Bergeronnette grise
-  *Sterna hirundo* Sterne pierregarin

0 50 100 m

Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 23/07/2019

Enfin, un dernier cortège d'oiseaux a été identifié, avec des espèces tributaires des **espaces en eau**. Elles ont toutes trois été observées en bordure de la zone d'étude, au niveau des rives de la Seine. **Ces trois espèces sont également remarquables :**

- La **Sterne pierregarin** *Sterna hirundo*, avec un individu en pêche. Cette espèce piscivore se reproduit sur les bancs de sables des grands cours d'eau. L'espèce a réussi à s'adapter à des milieux de substitution, comme les îlots de sablière. Malgré ses capacités d'adaptation, l'espèce reste fragile du fait des recalibrages de cours d'eau et des dérangements en période de reproduction. L'espèce est **protégée**, citée en **annexe I de la directive « Oiseaux »**, **déterminante ZNIEFF** lorsqu'elle niche et considérée comme **Vulnérable sur la liste rouge régionale** ;



Sterne pierregarin © A.Trepte (Wikimedia)

- La **Bergeronnette grise** *Motacilla alba*, avec un individu en prospection alimentaire sur la rive de la Seine. Ce passereau insectivore se reproduit en bordure ou à proximité des cours d'eau. Bien que répandue, cette espèce **protégée** régresse, ce qui justifie son classement en espèce **Vulnérable sur liste rouge régionale** ;
- le **Héron cendré** *Ardea cinerea*, avec un individu pêchant sur la rive de la Seine. Cette espèce se cantonne dans une grande variété de plan d'eau et de cours d'eau du moment qu'elle y trouve les poissons qu'elle consomme. Cette espèce **protégée** est **déterminante ZNIEFF** lorsqu'elle niche.



Bergeronnette grise © O. Labbaye-O.G.E.



Héron cendré © V. Vignon-O.G.E.

### 5.3.4 Les amphibiens

**Aucune espèce d'amphibien n'a été localisée.** Il est possible que des **grenouilles de type verte** *Pelophylax sp.* se reproduisent dans les parties calmes de la Seine, en bordure de rive. Toutes les espèces du genre *Pelophylax* sont **protégées**.

### 5.3.5 Les reptiles

**Aucune espèce de reptile n'a été localisée.** La probabilité de présence du **Lézard des murailles** *Podarcis muralis* est non négligeable au niveau des vieux murets et dans les secteurs arides bordés de buissons denses. Cette espèce est **protégée** et citée en **annexe IV de la directive Habitats**.

### 5.3.6 Les insectes

#### 5.3.6.1 Les Rhopalocères

**Quatre espèces de rhopalocères ont été observées dans la zone d'étude.**

Toutes fréquentent une grande variété de secteurs herbeux plus ou moins fleuris. Les espèces en question sont la **Piéride de la Rave** *Pieris rapae*, le **Vulcain** *Vanessa atalanta*, le **Myrtil** *Maniola jurtina* et le **Cuivré commun** *Lycaena phlaeas*.

Ces espèces ont été observées sur les espaces en friches ainsi que sur certains parterres fleuris.



Vulcain © Wikimedia

### 5.3.6.2 Les Orthoptères

Trois espèces d'orthoptères ont été observées. Il s'agit d'espèces peu exigeantes fréquentant les espaces de prairies et de bernes herbeuses : le **Criquet des pâtures** *Pseudochorthippus parallelus*, le **Criquet duettiste** *Chorthippus brunneus* et le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*.

Ces espèces ont été observées notamment sur les espaces de friches gérées avec fauches tardives pour favoriser la biodiversité, en bordure du boulevard Gambetta, entre la voie ferrée et la Seine.



Criquet mélodieux © O.G.E.

### 5.3.6.3 Les Odonates (libellules)

Deux espèces d'odonate ont été observées au niveau des rives de la Seine. Il s'agit de deux espèces répandues : le **Caloptéryx éclatant** *Calopteryx splendens* et l'**Orthétrum réticulé** *Orthetrum cancellatum*. Les herbiers aquatiques relevés sont favorables à la reproduction de ces espèces de libellules, ainsi que d'autres.



Caloptéryx éclatant © O.G.E.



Orthétrum réticulé © O.G.E.

## 6 SYNTHÈSE DES ENJEUX

---

L'espace étudié concerne pour l'essentiel des surfaces imperméables, avec voirie et constructions dans un contexte urbanisé.

Quoique généralement peu favorables à une diversité riche en espèces floristiques et faunistiques, ces secteurs dans le cas de la zone d'étude peuvent ponctuellement représenter des enjeux écologiques.

La présence de la Seine y est pour beaucoup, avec des **formations végétales aquatiques ou de milieux humides**, qui permettent à quelques espèces floristiques et faunistiques remarquables de se développer.


**Notons aussi quelques espaces herbeux opportunément gérés écologiquement**, avec notamment des fauches rares et tardives. Ceux-ci sont particulièrement appréciés par les insectes.

Enfin, plusieurs secteurs à **arbres matures à cavités** sont très favorables à la reproduction des oiseaux cavicoles et au gîte des chauves-souris.

Secteur à enjeu	Espèces floristiques remarquables	Espèces faunistiques remarquables	Enjeux
1	<p><b>Formations d'herbiers aquatiques enracinés des eaux courantes</b></p> <p><b>Sagittaire à feuilles en flèche <i>Sagittaria sagittifolia</i>, rare dans la région; Potamot pectiné <i>Potamogeton pectinatus</i>, assez rare dans la région.</b></p>	<p><b>Site de pêche pour la Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>, protégée, en annexe I de la directive "Oiseaux", déterminante ZNIEFF et sur liste rouge régionale comme Vulnérable (VU)</b></p> <p><b>Habitats favorables à la reproduction des odonates (libellules)</b></p>	Moyen
2	<p><b>Grèves de Seine, avec Aristoloche clématite <i>Aristolochia clematitis</i>, assez rare dans la région et Vélar fausse giroflée <i>Erysimum cheiranthoides</i>, rare dans la région.</b></p>		Assez fort
3	<p><b>Boisement alluvial à Frêne élevé <i>Fraxinus excelsior</i>, Aulne glutineux <i>Alnus glutinosa</i> et Saule blanc <i>Salix alba</i>.</b></p> <p><b>Potentialités d'espèces floristiques remarquables.</b></p>	<p><b>Présence d'arbres à cavités favorables aux oiseaux cavicoles et aux chauves-souris</b></p>	Assez fort
4		<p><b>Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>, protégé et sur liste rouge régionale comme Vulnérable (VU)</b></p> <p><b>Arbres d'alignement à cavités, favorables aux oiseaux cavicoles et aux chauves-souris</b></p>	Moyen
5	<p><b>Prairies urbaines fauchées, potentiellement favorables à la colonisation d'espèces floristiques remarquables</b></p>	<p><b>Habitat favorable à l'entomofaune (insectes)</b></p>	Moyen
6		<p><b>Présence d'arbres à cavités favorables aux oiseaux cavicoles et aux chauves-souris</b></p>	Moyen

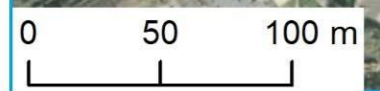
# Localisation des enjeux



 Zone d'étude

### Enjeux

-  Assez fort
-  Moyen
-  Faible



Source : World Imagery, O.G.E. 2019

Réalisation : O.G.E. 23/07/2019

## 7 ANNEXES

### 7.1 ANNEXE 1 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES RECENSÉES LORS DES PROSPECTIONS D'OGÉ

Pour la signification des codes et statuts des listes, se reporter p.38.

Nom scientifique	Nom français	Rareté	UICN
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	AR	NA
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	CCC	NA
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	CCC	LC
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	CC	LC
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	AC	NA
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	CCC	LC
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	CC	LC
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	CC	LC
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite	AR	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	CCC	LC
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle	Nat	NA
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	CCC	LC
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Doradille polytric	C	LC
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles	CC	LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	CCC	LC
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident à feuilles tripartites	AC	LC
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire	R	LC
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	CCC	LC
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	CCC	LC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	C	NA
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies	CCC	LC
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	CCC	LC
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	CC	LC
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle immergé	AC	LC
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CCC	LC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	CCC	LC
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	CCC	LC
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Vergerette du Canada	CCC	NA
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	CCC	LC
<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Ruine de Rome	CC	LC
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	CCC	LC
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	CCC	LC
<i>Diploxys tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Roquette jaune	AC	LC
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	CCC	LC
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	C	LC
<i>Erysimum cheiranthoides</i> L., 1753	Vélar fausse-girolfée	R	LC
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun	AR	NA
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	CCC	LC



Nom scientifique	Nom français	Rareté	UICN
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	AC	NA
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	CCC	LC
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	CCC	LC
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	CCC	LC
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	CCC	LC
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	CCC	LC
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	CCC	LC
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge des rats	CC	LC
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon	CC	LC
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	CCC	LC
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	CCC	LC
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse	AC	LC
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace	CCC	LC
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	CC	LC
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	CC	LC
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	C	LC
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Petite mauve	CC	LC
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve des bois	CC	LC
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille	CC	NA
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	CCC	LC
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	CC	LC*
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	CCC	LC
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	CCC	LC
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée	CC	LC
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Renouée amphibie	CC	LC
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	CCC	LC
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	C	LC
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	CCC	LC
<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain	CCC	LC
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	CCC	LC
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	CCC	LC
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir., 1816	Potamot noueux	R	LC
<i>Potamogeton pectinatus</i> L., 1753	Potamot à feuilles pectinées	AR	LC
<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Potentille ansérine	CC	LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	CCC	LC
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	CCC	LC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	C	NA
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	CCC	NA
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Koélérie fausse-fléole	Nat	NA
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	CCC	LC
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	CC	LC
<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	Sagittaire à feuilles en flèche	R	LC
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	CC	LC
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	C	LC
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	CCC	LC
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	CCC	LC
<i>Sisymbrium irio</i> L., 1753	Vélaret	Nat	NA
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal	CC	LC
<i>Sparganium emersum</i> Rehmann, 1871	Rubanier émergé	AR	LC
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Epiaire des marais	AC	LC
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	CC	LC

Nom scientifique	Nom français	Rareté	UICN
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis nouveau	AR	LC
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle des champs	CC	LC
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	CC	LC
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle fraise	CC	LC
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	CCC	LC
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc	CCC	LC
<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	CCC	LC
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	CCC	LC
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	CCC	LC

### 7.1.1 Légende de la liste floristique

- **Calcul de l'indice de rareté (colonne Rar. régional)**

Indice de rareté définition Nombre de mailles % de maille

RRR Extrêmement rare 1 à 19 [0 -3,56]

RR Très rare 20 à 57 [3,57-10,69]

R Rare 58 à 118 [10,70-22,14]

AR Assez rare 119 à 190 [22,15-35,65]

AC Assez commun 191 à 264 [35,66-49,53]

C Commun 265 à 343 [49,54-64,35]

CC Très commun 344 à 442 [64,36-82,93]

CCC Extrêmement commun

443 à 533 [82,94-100]

- **Cotation UICN Île-de-France (colonne cot. UICN régional)**

Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon les critères de l'UICN adaptés au contexte territorial restreint de l'aire du taxon. Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes ou archéophytes.

#### Catégories

REGIONALLY EXTINCT (RE) = Eteint dans la région

**CRITICALLY ENDANGERED (CR) = En danger critique d'extinction**

**ENDANGERED (EN) = En danger d'extinction**

**VULNERABLE (VU) = Vulnérable**

NEAR THREATENED (NT) = Quasi menacé

LEAST CONCERN (LC) = Préoccupation mineure

DATA DEFICIENT (DD) = Données insuffisantes

NOT APPLICABLE (NA) = Non applicable

NOT EVALUATED (NE) = Non évalué

Les taxons CR, EN et VU sont des espèces menacées de la liste rouge régionale.

## 7.2 ANNEXE 2 : LISTES DES ESPÈCES FAUNISTIQUES RECENSÉES LORS DES PROSPECTIONS D'OGÉ

CLASSE OU FAMILLE	ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL ILE-DE-FRANCE				
	Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge nationale	Dir. Oiseaux ou Habitats	Conv. Berne	Menace Europe	Nicheur	Migrateur	Hivernant	Espèce ZNIEFF	Liste rouge régionale
Oiseaux	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X	LC		II	S	C	PC	PC		NT
Oiseaux	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC			S	TC	TC	TC		LC
Oiseaux	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		LC			S	Abondant	Abondant	Abondant		LC
Oiseaux	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	LC		II	S	Abondant	Abondant	R		LC
Oiseaux	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	LC		III	S	PC	PC	PC	X	LC
Oiseaux	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X	LC		III	S	TC	TC			LC
Oiseaux	Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC		III	S	Abondant	Abondant	Abondant		LC
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	LC		II	S	Abondant	Abondant	Abondant		LC
Oiseaux	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		LC			S	Abondant		Abondant		LC
Oiseaux	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC			S	TC		TC		LC
Oiseaux	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC		III	S	TC	TC	TC		LC
Oiseaux	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	LC		III	S	TC	Abondant	Abondant		LC
Oiseaux	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X	LC		II	S	C	TC	R		LC
Oiseaux	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X	LC	X	II	S	AR	PC	Occ	X	VU
Oiseaux	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X	LC		II	S	Abondant	TC	TC		VU
Lépidoptères à activité diurne	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>										LC
Lépidoptères à activité diurne	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>										LC
Lépidoptères à activité diurne	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>										LC
Lépidoptères à activité diurne	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>										LC

CLASSE OU FAMILLE	ESPECES		STATUT NATIONAL / EUROPEEN					STATUT REGIONAL ILE-DE-FRANCE				
	Nom français	Nom latin	Protect.	Liste rouge nationale	Dir. Oiseaux ou Habitats	Conv. Berne	Menace Europe	Nicheur	Migrateur	Hivernant	Espèce ZNIEFF	Liste rouge régionale
Orthoptères	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>										
Orthoptères	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>										
Orthoptères	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>										
Odonates	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>										LC
Odonates	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>										LC

## 7.2.1 Légende de la liste faunistique

### **Directive « Habitats »**

Annexe 2 : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC : espèce prioritaire pour laquelle la Communauté porte une responsabilité particulière sur sa conservation

Annexe 4 : espèce d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte

Annexe 5 : espèce d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation peuvent faire l'objet de mesures de gestion

### **Directive « Oiseaux »**

Annexe x : espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)

### **Convention de Berne**

Annexe 2 : espèce strictement protégée

Annexe 3 : espèce protégée dont l'exploitation est réglementée

### **Protection Nationale**

Espèce bénéficiant d'un quelconque statut de protection publié au Journal officiel. Attention, certaines sont chassables et susceptibles d'être classées nuisibles

### **Convention de Bonn**

Annexe x : espèce migratrice menacée, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe 2 : espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

### **Statuts de Vulnérabilité (menace en Europe)**

E	En danger
V	Vulnérable
R	Rare
I	statut Indéterminé
S	à Surveiller
D	en déclin

### **Liste rouge régionale**

CR : en danger critique

EN : en danger

VU : vulnérable

NT : quasi-menacé

Nos réf. : AE/21/512

Affaire suivie par : Gilles Croquette

[Gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 60 40

Courriel : [autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Poissy (78)

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 2 avril 2021, vous avez adressé pour examen et décision au cas par cas un dossier relatif à l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Poissy (78). L'examen des pièces transmises fait apparaître que des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande.

Il est mentionné que l'aménagement du PEM a pour objectif de préparer la mise en service des projets de prolongement à l'ouest d'Eole (RER E) depuis Paris vers Mantes-la-Jolie et de la deuxième phase du projet Tram Express 13 depuis Saint-Cyr l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye vers Achères.

Je vous remercie de bien vouloir :

- préciser les liens entre l'aménagement du PEM et ces deux projets et notamment l'articulation avec le projet Eole ;
- indiquer de quelle manière la coordination entre maîtrise d'ouvrage est envisagée ;
- indiquer si d'autres opérations relevant d'autres maîtrises d'ouvrage sont prévus dans le secteur.

Je vous remercie également de bien vouloir :

- préciser à quoi correspondent les surfaces d'une part de 9 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 3 du formulaire Cerfa) et d'autre part de 50 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 4.5, « surface du périmètre au sein duquel se situent les aménagements ») ;

**Madame Julie DEVAY**  
**Grand Paris Seine et Oise**  
**Cheffe de projets poles gare Eole**  
**Rue des Chevries**  
**Immeuble Autoneum**  
**78 410 AUBERGENVILLE**

- décrire plus précisément les travaux envisagés, la description fournie au 4.3 du formulaire ne donnant pas d'information sur les caractéristiques des différents secteurs avant travaux et les évolutions apportées par le projet ;
- préciser les mesures prises pour tenir compte des plans de prévention des risques naturels (PPRI et PPR mouvement de terrains – affaissements et effondrements (cavités souterraines)) ;
- préciser les augmentations attendues en termes de nombre d'usagers de la gare et de préciser les objectifs du projet en terme de répartition modale (voiture particulière, transport en commun routier, modes doux) et de détailler les mesures prévues pour les modes de circulation alternatifs à la voiture ;
- indiquer si une évaluation des émissions de gaz à effet de serre en phase travaux et en phase exploitation a été réalisée et fournir le cas échéant les estimations correspondantes ;
- préciser les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les incidences de l'opération sur les habitats, la faune et la flore et notamment les chiroptères et l'avifaune.

La date de réception de ces éléments complémentaires sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le rapporteur



Gilles Croquette



# Pôle d'échanges de Poissy

Compléments à la demande du CGEDD du  
16/04/2021 pour l'examen au cas par cas préalable à  
la réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale



Paris, le 16 avril 2021

Nos réf. : AE/21/512

Affaire suivie par : Gilles Croquette

[Gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 60 40

Courriel : [autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Poissy (78)

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 2 avril 2021, vous avez adressé pour examen et décision au cas par cas un dossier relatif à l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Poissy (78). L'examen des pièces transmises fait apparaître que des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande.

Il est mentionné que l'aménagement du PEM a pour objectif de préparer la mise en service des projets de prolongement à l'ouest d'Eole (RER E) depuis Paris vers Mantes-la-Jolie et de la deuxième phase du projet Tram Express 13 depuis Saint-Cyr l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye vers Achères.

Je vous remercie de bien vouloir :

- préciser les liens entre l'aménagement du PEM et ces deux projets et notamment l'articulation avec le projet Eole ;
- indiquer de quelle manière la coordination entre maîtrise d'ouvrage est envisagée ;
- indiquer si d'autres opérations relevant d'autres maîtrises d'ouvrage sont prévus dans le secteur.

Je vous remercie également de bien vouloir :

- préciser à quoi correspondent les surfaces d'une part de 9 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 3 du formulaire Cerfa) et d'autre part de 50 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 4.5, « surface du périmètre au sein duquel se situent les aménagements ») ;

**Madame Julie DEVAY**  
Grand Paris Seine et Oise  
Cheffe de projets poles gare Eole  
Rue des Chevries  
Immeuble Autoneum  
78 410 AUBERGENVILLE

- décrire plus précisément les travaux envisagés, la description fournie au 4.3 du formulaire ne donnant pas d'information sur les caractéristiques des différents secteurs avant travaux et les évolutions apportées par le projet ;
- préciser les mesures prises pour tenir compte des plans de prévention des risques naturels (PPRI et PPR mouvement de terrains – affaissements et effondrements (cavités souterraines)) ;
- préciser les augmentations attendues en termes de nombre d'usagers de la gare et de préciser les objectifs du projet en terme de répartition modale (voiture particulière, transport en commun routier, modes doux) et de détailler les mesures prévues pour les modes de circulation alternatifs à la voiture ;
- indiquer si une évaluation des émissions de gaz à effet de serre en phase travaux et en phase exploitation a été réalisée et fournir le cas échéant les estimations correspondantes ;
- préciser les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les incidences de l'opération sur les habitats, la faune et la flore et notamment les chiroptères et l'avifaune.

La date de réception de ces éléments complémentaires sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le rapporteur



Gilles Croquette

## Précision des liens entre l'aménagement du PEM et des projets EOLE et Tram Express 13

Il est mentionné que l'aménagement du PEM a pour objectif de préparer la mise en service des projets de prolongement à l'ouest d'Eole (RER E) depuis Paris vers Mantes-la-Jolie et de la deuxième phase du projet Tram Express 13 depuis Saint-Cyr l'Ecole et Saint-Germain-en-Laye vers Achères.

Je vous remercie de bien vouloir :

- préciser les liens entre l'aménagement du PEM et ces deux projets et notamment l'articulation avec le projet Eole ;
- indiquer de quelle manière la coordination entre maîtrise d'ouvrage est envisagée ;
- indiquer si d'autres opérations relevant d'autres maîtrises d'ouvrage sont prévus dans le secteur.

L'aménagement du PEM par la Communauté Urbaine Grand Paris&Oise consiste au réaménagement des voiries et espaces publics existants d'accès à la gare ferroviaire et à la réhabilitation des ouvrages existants de stationnement (parc relais).

Ces aménagements ou requalifications de voiries sont contigus à ceux de la future station de tramway Poissy RER du projet T13.

L'arrivée du prolongement du RER E (projet EOLE sous maîtrise d'ouvrage SNCF), du Tram T13 (sous maîtrise d'ouvrage Ile-de-France Mobilités) et la densification du secteur vont entraîner à l'horizon 2025 et plus, une forte croissance des flux au sein du pôle de Poissy, qui doit s'adapter à ces évolutions dans les prochaines années pour préparer l'accueil des voyageurs dans les meilleures conditions.

Le fonctionnement actuel du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Poissy est problématique sur ces points notamment :

- Les conditions d'échanges entre les différents modes de transport sont difficiles et saturés, en particulier les liens entre le Nord et le Sud du pôle,
- Le fonctionnement des stations bus est entravé par le manque d'espace de régulation et non accessible aux PMR,
- L'accès au PEM au droit du carrefour de l'Europe est très problématique aux heures de pointe,

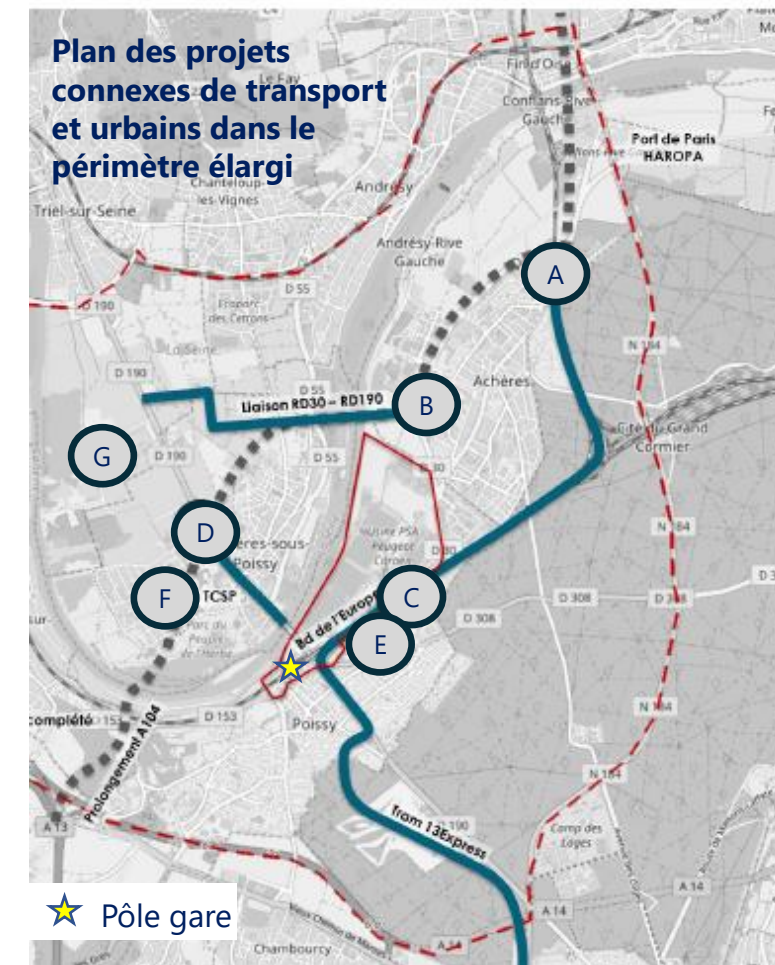
La requalification des espaces publics du PEM est menée pour constituer un véritable pôle de correspondances.

L'ensemble de ces projets sont coordonnés de manière opérationnelle par le biais de Comité Techniques Trimestriels. Ces réunions sont des lieux d'échanges de données telles que:

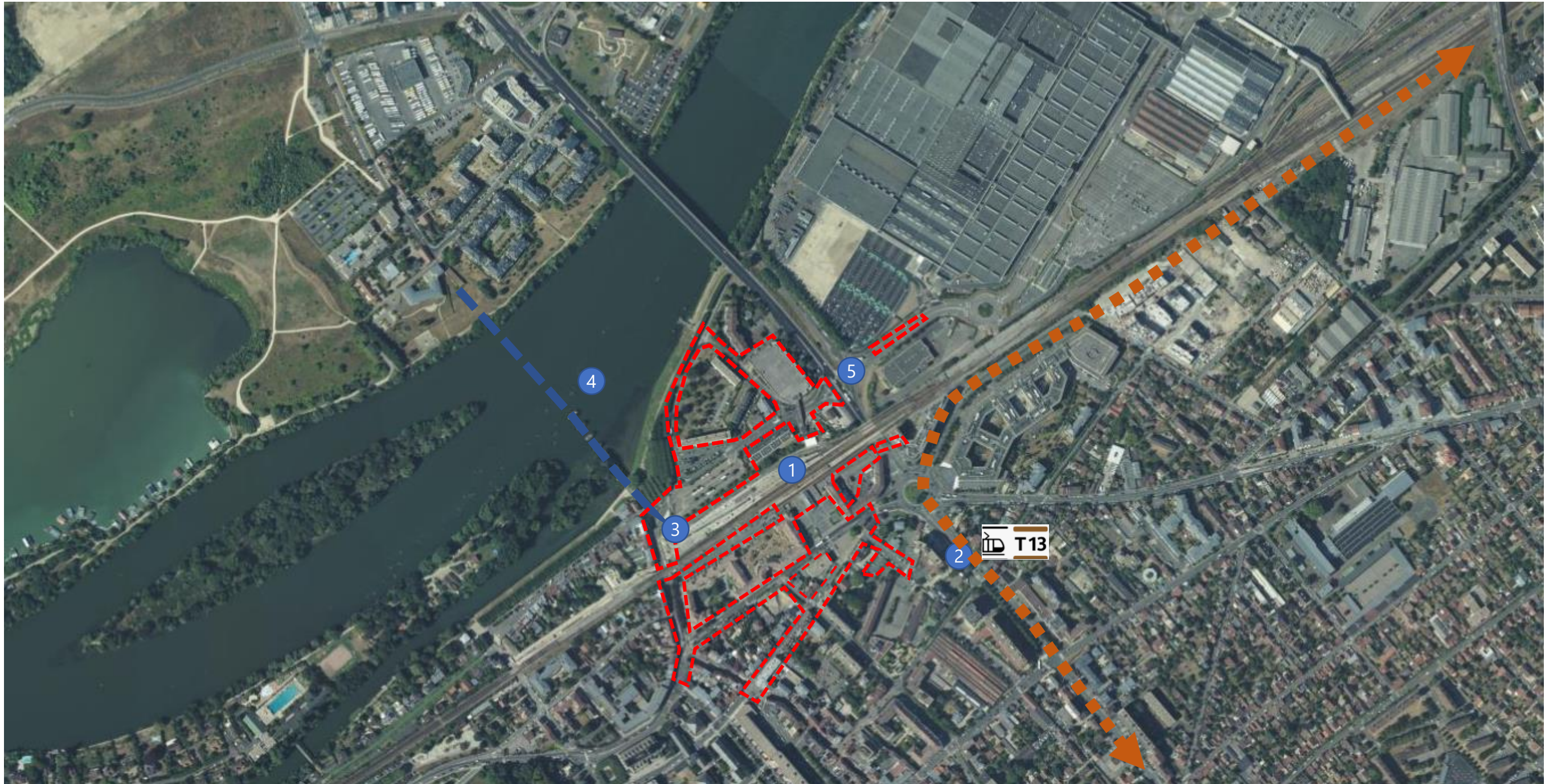
- Des plans
- Les plannings prévisionnels d'études et de travaux
- De rendus d'études (circulations, réseaux enterrés,...), ...

Les projets de la SNCF et d'Ile-de-France Mobilités ne sont pas les seuls avec lesquels la Communauté urbaine (CU) travaille en collaboration. Les projets situés à

- proximité immédiate (Voir carte à la page suivante) sont :
  - 3 - le tiers lieu (espace de coworking)
  - 4 - la passerelle sur la Seine
  - 5 - l'aménagement du carrefour Pigozzi (RD190/RD30)
- proximité dans un périmètre élargi (carte ci-dessous) :
  - B - la liaison RD 190 / RD 30 création d'un nouveau pont sur la Seine à Achères
  - C - prolongement du boulevard de l'EUROPE (Poissy)
  - D - le TCSP sur la RD 190
  - E - la ZAC Rouget de Lisle (Poissy)
  - F - la ZAC centralité (Carrières sous Poissy)
  - G - la ZAC ECOPOLE ( Carrières sous Poissy & Triel)






## Localisation des projets dans le périmètre proche



### Légende :

- 1 – Gare SNCF
- 2 – Station T13
- 3 – Tiers Lieu
- 4 – Passerelle Seine
- 5 – Carrefour Pigozzi

-  Périmètre du projet de PEM
-  Tracé du T13
-  Projet Passerelle sur la Seine

## Précision des surfaces indiquées dans le CERFA

Je vous remercie également de bien vouloir :

- préciser à quoi correspondent les surfaces d'une part de 9 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 3 du formulaire Cerfa) et d'autre part de 50 700 m<sup>2</sup> (cf. rubrique 4.5, « surface du périmètre au sein duquel se situent les aménagements ») ;

Les surfaces inscrites dans la rubrique 3 correspondent aux surfaces des ECO-STATIONS BUS (appelées également gares routières) du projet de PEM et celle de la passerelle Gambetta enjambant la RD190 au sud des voies ferrées. Bien que la définition de « terrain d'assiette » en tant que tel ne correspondent pas à la définition de l'annexe R122-2 du code de l'environnement.

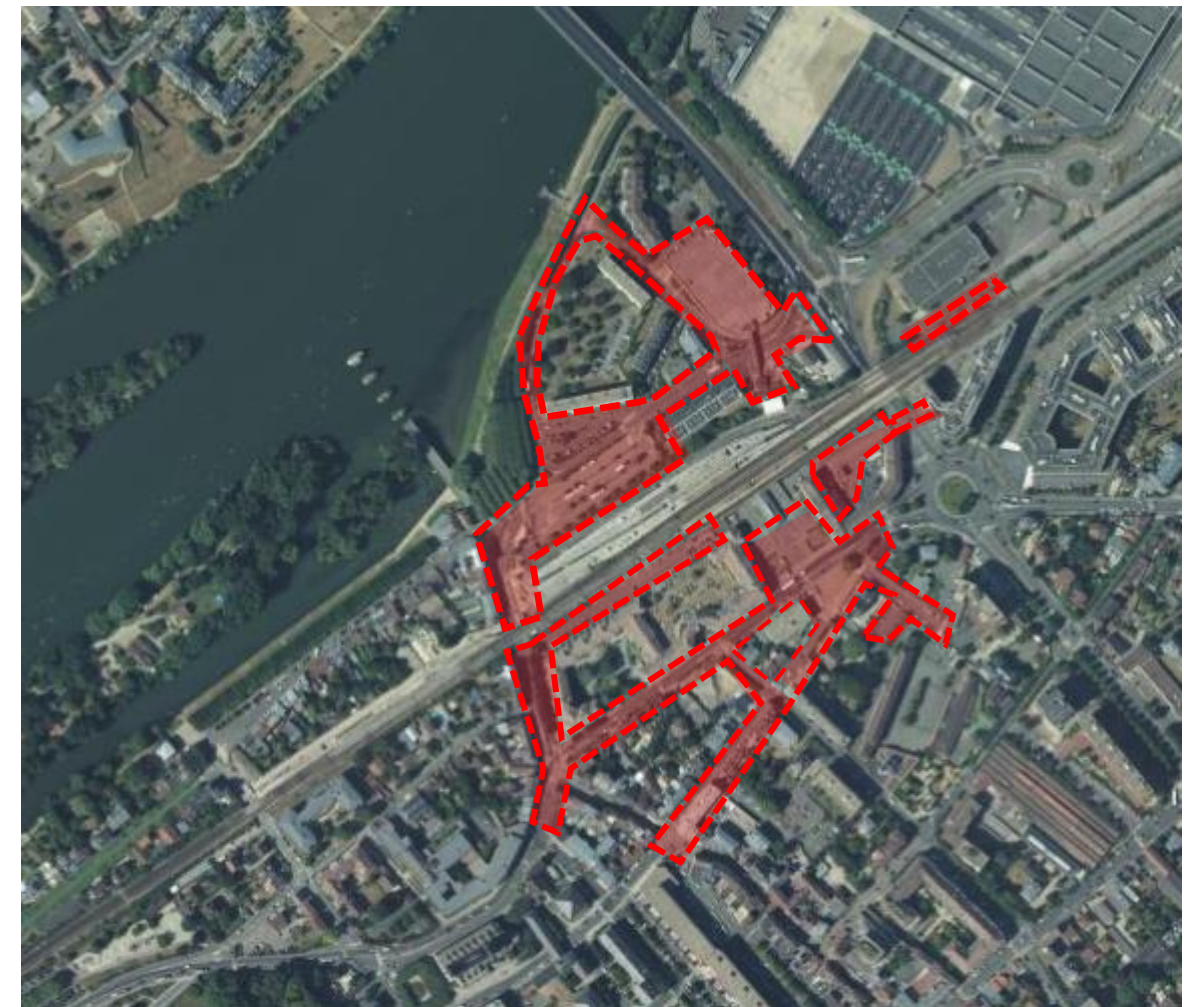
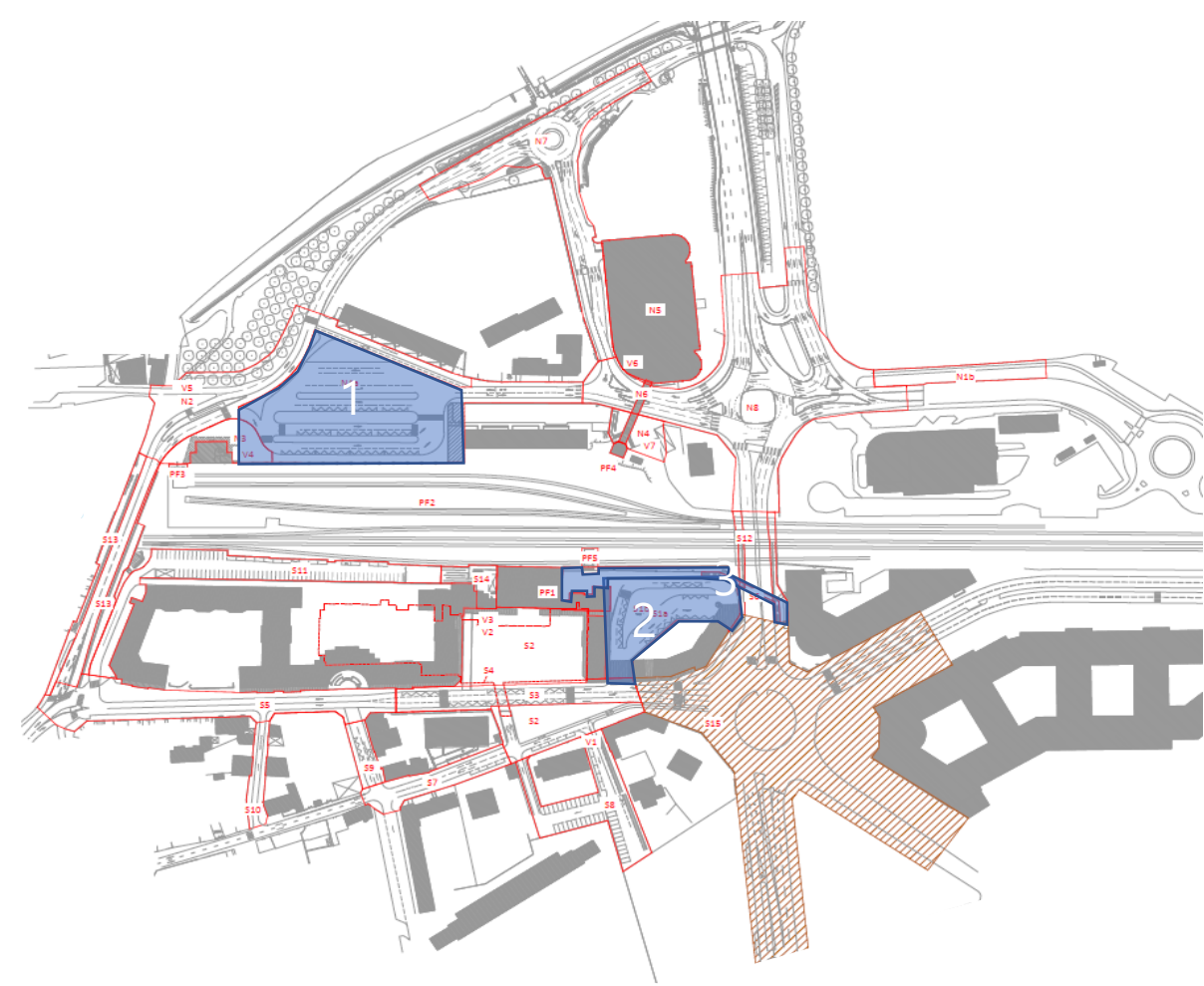
En effet, nous avons comptabilisé les surfaces qui impliqueront de très fortes modifications ainsi que la surface du projet de franchissement de la RD190 (projet passerelle Gambetta) incluant le cheminement d'accès, les escaliers et le platelage de la passerelle. L'illustration ci contre représente l'implantation de ces trois surfaces :

- Surface de l'ECO-STATION BUS NORD (1) : 6 300 m<sup>2</sup>
  - Surface de l'ECO-STATION BUS SUD (2) : 2 500 m<sup>2</sup>
  - Surface projet de la passerelle Gambetta incluant cheminement accès, escalier et ouvrage (3) : 900 m<sup>2</sup>
- TOTAL 9 700 m<sup>2</sup>

**Si nous devons comptabiliser de la surface de terrain d'assiette elle serait alors de 0m<sup>2</sup>.**

Le périmètre du projet indiqué dans la rubrique 4.5 se décompose en deux parties de part et d'autre du faisceau ferré:

- La surface du projet au Nord du faisceau : 23 500 m<sup>2</sup>
- La surface du projet au Sud du faisceau : 27 200 m<sup>2</sup>



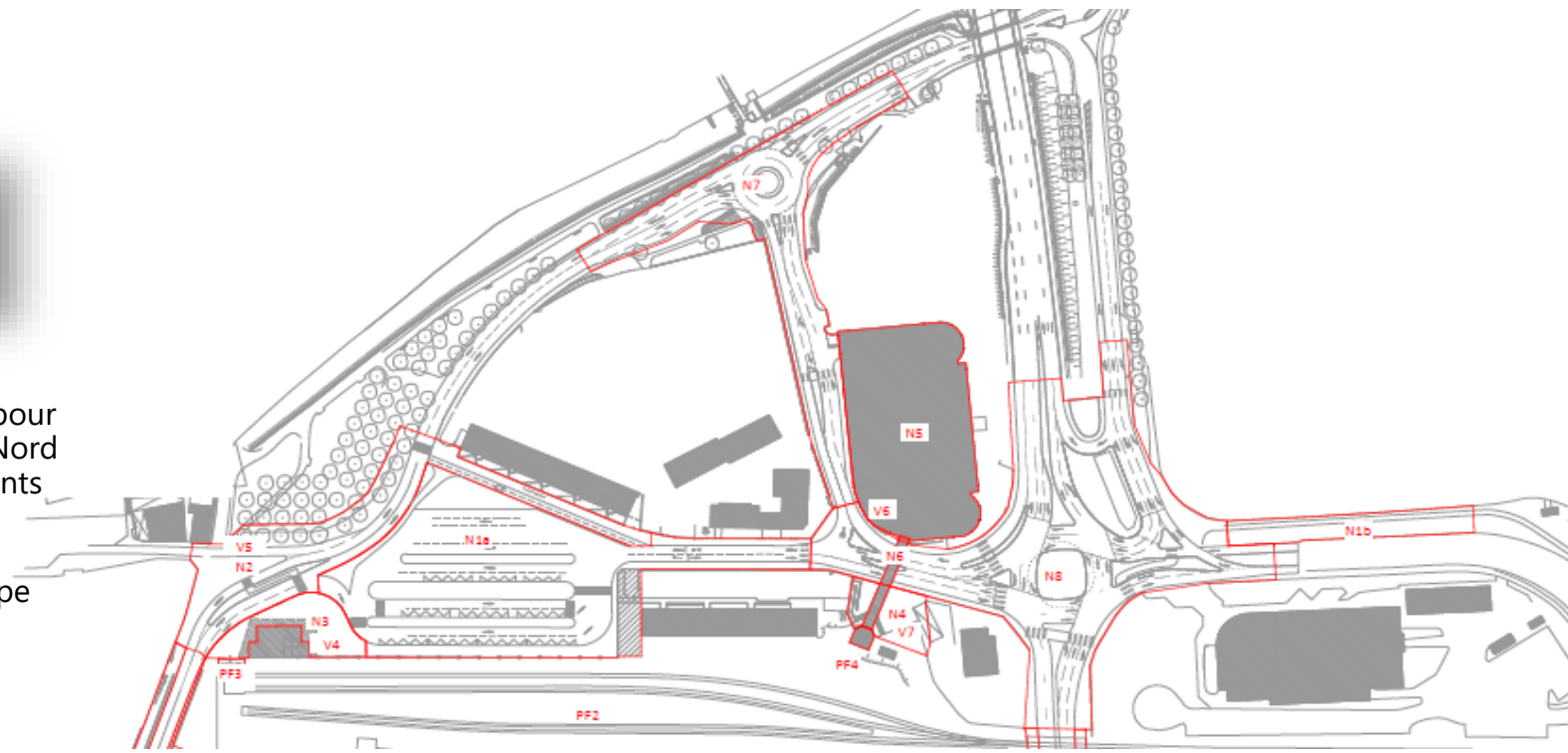
## Description des travaux envisagés 1/4

- décrire plus précisément les travaux envisagés, la description fournie au 4.3 du formulaire ne donnant pas d'information sur les caractéristiques des différents secteurs avant travaux et les évolutions apportées par le projet ;

Comme évoqué lors du premier point, les travaux consistent en l'amélioration des rabattements pour tous les modes de mobilités vers la gare et limiter les dysfonctionnement de circulation entre le Nord et le Sud du Pôle. La structure viaire est déjà existante. Celle-ci nécessite de simples aménagements de repise des surfaces de voirie et trottoirs existant.

L'illustration ci contre représente les secteurs d'intervention principaux issus du Schéma de Principe du projet de PEM. Ce document permet de valider les périmètres d'actions finançables par Ile de France Mobilités, le Département des Yvelines, la Région Ile-de-France et l'Etat.

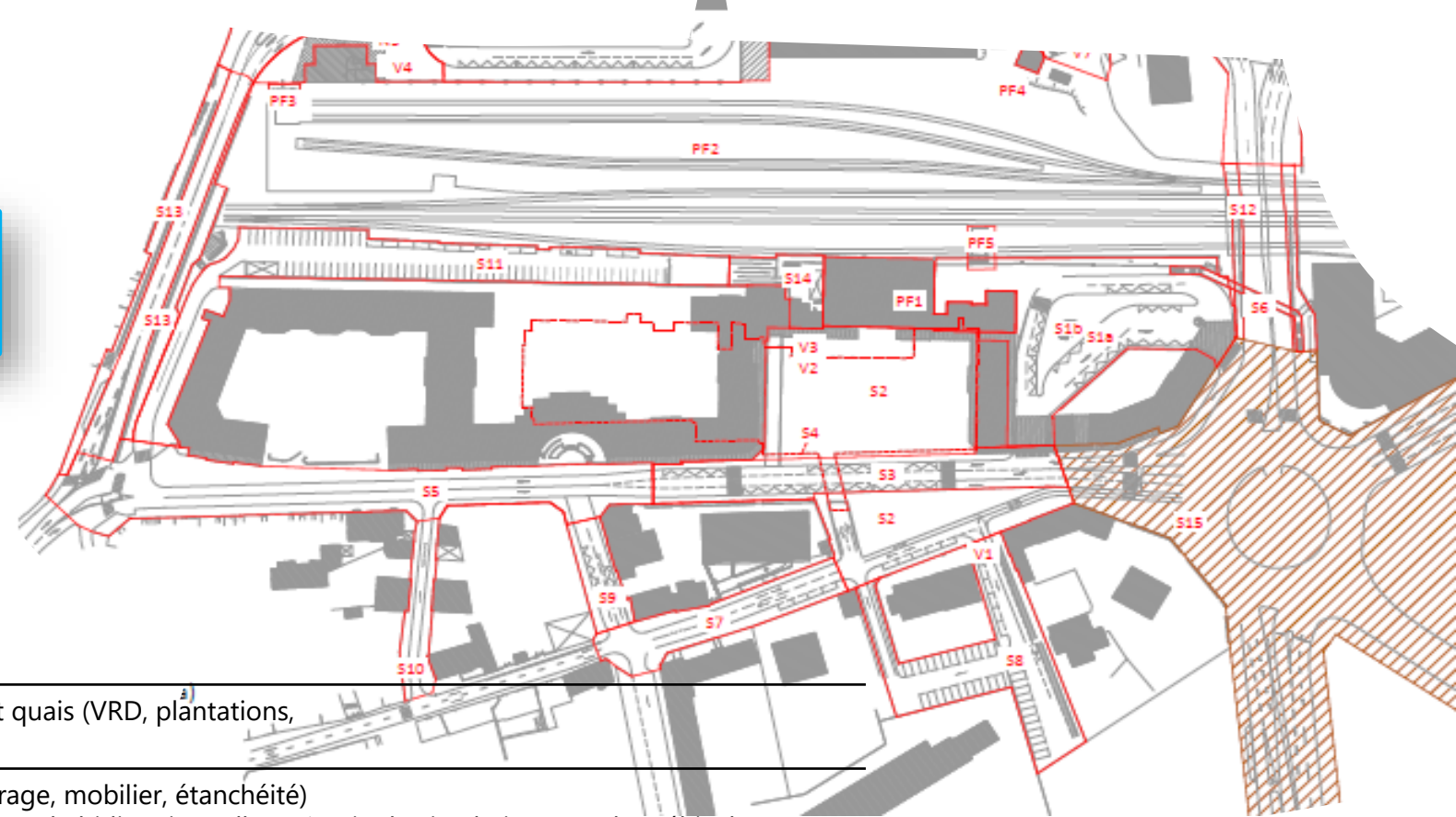
- **Secteur NORD**



<b>N1a</b>	<b>Ecostation bus Nord</b>	Modification des circulations, espaces piétons et quais bus (VRD, plantations, éclairage, mobilier) Requalification rue du Pont Ancien avec insertion voie cycles bidirectionnelle Aménagement espace de régulation + local conducteur sur rue JP Timbaud
<b>N1b</b>	<b>Zone de régulation de l'Ecostation rue J.P. Timbaud</b>	
<b>N2</b>	<b>Rue du Port</b>	Requalification de voirie avec insertion de voie cycles
<b>N3</b>	<b>Parvis Nord-Ouest</b>	Reprise des revêtements de sols, éclairage, mobilier, plantations
<b>N4</b>	<b>Parvis Nord-Est</b>	Parvis Nord-Est - Reprise des revêtements de sols, éclairage, mobilier, plantations
<b>N5</b>	<b>Parc relais (904 places)</b>	Remise à niveau de la structure et labellisation Parc Relais (c'est-à-dire remise en peinture de l'intérieur, pose information voyageurs etc...) Habillage avec mise en place de façades architecturées
<b>N6</b>	<b>Passerelle (entre le parc relais est la gare)</b>	Réhabilitation (reconstruction et mise en accessibilité)
<b>N7</b>	<b>Rue du Bac - Rue du Port</b>	Modifications des circulations (mise en double sens) – Création d'un carrefour giratoire
<b>N8</b>	<b>Place Pigozzi</b>	Aménagement du carrefour à feux permettant tous les sens de circulation (MOA Conseil départemental des Yvelines)
<b>V5-V7</b>	<b>Arceaux abrités</b>	Arceaux abrités en libre accès, de 40 et 25 places. Ces équipements seront prévus pour pouvoir implanter des doubles racks si nécessaire.
<b>V4-V6</b>	<b>Consignes sécurisées</b>	Consignes de 20 et 10 places. Ces équipements seront prévus pour pouvoir implanter des doubles racks si nécessaire

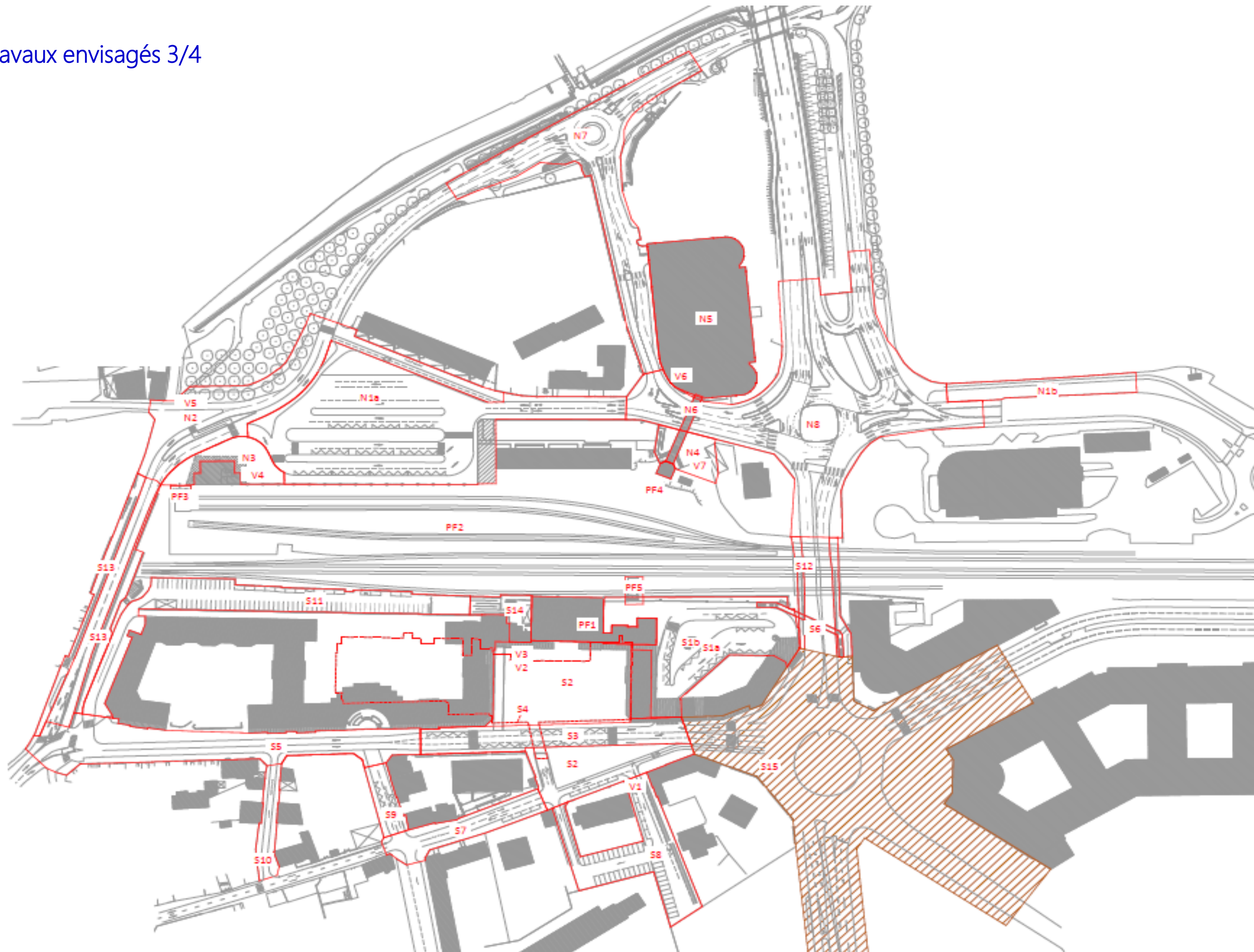
## Description des travaux envisagés 2/4

- décrire plus précisément les travaux envisagés, la description fournie au 4.3 du formulaire ne donnant pas d'information sur les caractéristiques des différents secteurs avant travaux et les évolutions apportées par le projet ;



### Secteur SUD

<b>S1a – S1b</b>	<b>Ecstasy bus Sud Relocalisation du local conducteur</b>	Modification des circulations, espaces piétons et quais (VRD, plantations, éclairage, mobilier)
<b>S2</b>	<b>Parvis</b>	Reprise du parvis (revêtement, plantations, éclairage, mobilier, étanchéité) Requalification portion de rue JC Mary avec voie cycle bidirectionnelle et 1 voie de circulation pour les véhicules
<b>S3</b>	<b>Avenue Berteaux sur parvis</b>	Requalification de l'avenue Maurice Berteaux à 3 voies bus et arrêts bus
<b>S4</b>	<b>Parc Relais des Lys (126 places)</b>	Réhabilitation - Labellisation Parc relais Relais (c'est-à-dire remise en peinture de l'intérieur, pose information voyageurs etc...)
<b>S5</b>	<b>Avenue Berteaux + carrefour RD30</b>	Harmonisation des revêtements voies et trottoirs de l'avenue en cohérence avec parvis Réaménagement du carrefour pour améliorer connexions piétons et cycles
<b>S6</b>	<b>Liaison piétonne RD190 (passerelle Gambetta)</b>	
<b>S7</b>	<b>Rue Jean-Claude Mary</b>	Requalification avec voirie double sens + cycles
<b>S8</b>	<b>Parking de la Citoyenneté</b>	Création de 6 places dépose-minute en remplacement de stationnement en épi
<b>S9</b>	<b>Boulevard Victor Hugo</b>	Requalification de voirie pour élargissement des trottoirs
<b>S10</b>	<b>Rue Notre-Dame</b>	Requalification de voirie en espace partagé à 20km/h avec suppression du stationnement, élargissement trottoir
<b>S11</b>	<b>Parking des Capucins et voie d'accès</b>	Suppression consignes vélos + arceaux Rafraîchissement du parking : couche de roulement, marquage, réparation clôture, ajout signalétique
<b>S12 - S13</b>	<b>Liaisons piétonnes sous le pont rail RD190 &amp; rue de la Gare</b>	Requalification des trottoirs
<b>S14</b>	<b>Liaison modes doux PK Capucins &gt; Parvis</b>	Modification de l'accès au parking : réaménagement de la rampe
<b>S15</b>	<b>Place de l'Europe</b>	Aménagement du carrefour permettant l'accueil du T13 (MOA IdFM)
<b>V1-V3</b>	<b>Arceaux abrités</b>	Arceaux abrités en libre accès, de 40 et 25 places. Ces équipements seront prévus pour pouvoir implanter des doubles racks si nécessaire.
<b>V2</b>	<b>Consigne sécurisée</b>	Consigne sécurisée de 40 places. Cet équipement est prévu pour pouvoir implanter des doubles racks si nécessaire



Plan de description des travaux



Plan de l'existant et périmètre du projet de pôle



# Précisions des mesures prises pour tenir compte des risques naturelles et Technologiques PPRI et PPRN

- préciser les mesures prises pour tenir compte des plans de prévention des risques naturels (PPRI et PPR mouvement de terrains – affaissements et effondrements (cavités souterraines)) ;

## PPRI

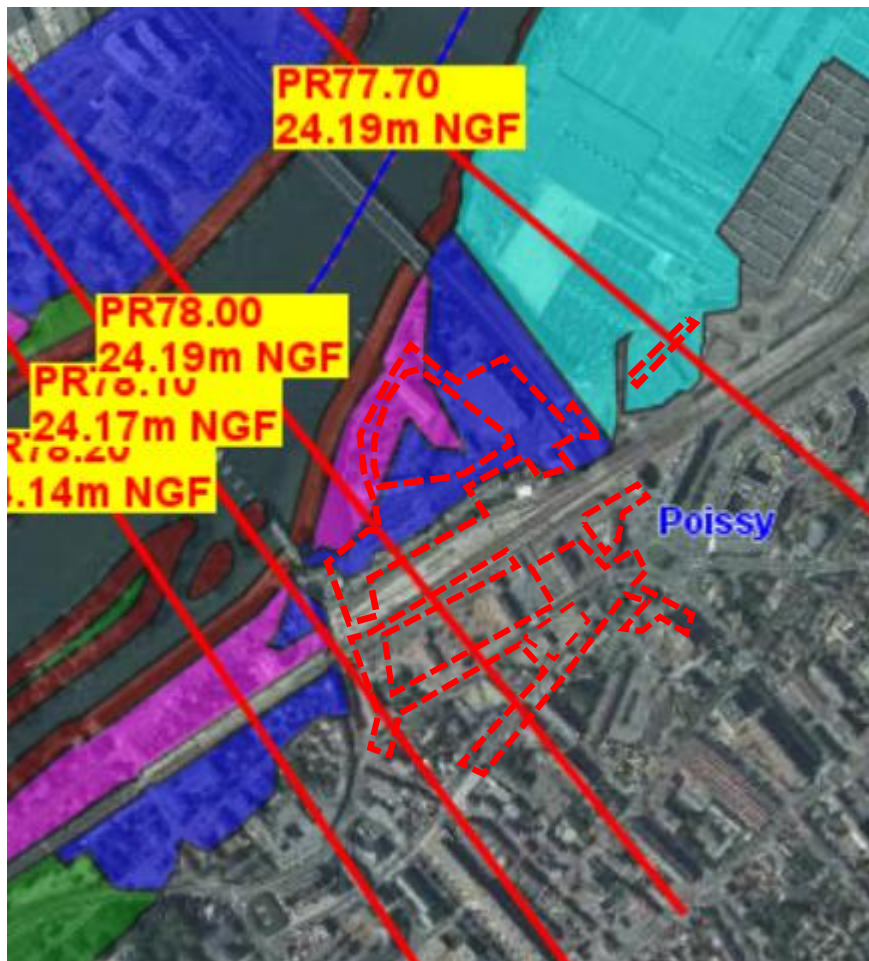
Le projet se situe en partie dans le zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise approuvé par arrêté préfectoral du 30 juin 2007.

Une partie du projet est située dans le lit majeur de la Seine. La surface du pôle d'échange multimodal située en PPRI est estimée à 15 000 m<sup>2</sup>. Cette surface ne concerne toutefois pas des secteurs qui feront l'objet de remblais, ou de création de bâtiments. En fonction des installations qui pourront être créés, le projet pourra être soumis à déclaration ou à autorisation.

Le projet est légèrement situé en zone rouge clair, et couvre sur environ 2 ha la zone bleue stricte, dans laquelle l'objectif est de limiter les nouvelles installations humaines.

Dans cette zone, les nouvelles constructions et les aménagements sont autorisées sous réserve que la cote du premier plancher dépasse de 0,20 m celle des plus hautes eaux connues (PHEC).

Des prescriptions sont néanmoins applicables afin de ne pas aggraver le risque et les conséquences des crues. Ces dernières sont présentées au titre 3 - Mesures de prévention, de protection et de sauvegarde du PPRI.



## PPR mouvement de terrains – affaissements et effondrements

Le projet n'est pas situé dans une commune par les risques de carrières souterraines ou cavités abandonnées.

La commune de Poissy n'est pas concerné par un PPRN Mouvement de terrain



Carte zone de cavités Yvelines  
Source : IGC [www.igc-versailles.fr/yvelines.html](http://www.igc-versailles.fr/yvelines.html)

## Augmentations attendues en termes d'usagers de la gare

- préciser les augmentations attendues en termes de nombre d'usagers de la gare et de préciser les objectifs du projet en terme de répartition modale (voiture particulière, transport en commun routier, modes doux) et de détailler les mesures prévues pour les modes de circulation alternatifs à la voiture :

La fréquentation actuelle du Pole est estimée à ce jour à :

- 37 000 voyageurs par jour, dont à l'heure de pointe du matin actuelle :
  - 5 900 voyageurs en correspondances avec les trains (entrants + sortants)
  - 2 000 voyageurs qui utilisent uniquement les bus, dont 300 correspondants bus-bus
  - 200 correspondants train-train

L'heure pointe du matin actuelle se décompose de la manière suivante pour les voyageurs en correspondances avec les trains:

- 3000 voyageurs entrants en gare
- 2900 voyageurs sortants de gare

A l'horizon 2025 la fréquentation augmenterait de 32%.

A l'heure de pointe du matin horizon 2025, la fréquentation du PEM est de 10 650 voyageurs soit :

- 7 000 voyageurs en correspondances avec les trains à l'heure de pointe du matin
- 2 400 voyageurs qui utilisent uniquement les bus, dont 300 correspondants bus-bus
- 1 000 voyageur en rabattement du Tram 13 dont 400 voyageurs en correspondance entre Tram T13 et RER A / E
- 250 correspondants train-train

Le tableau ci-dessous représente la distribution actuelle ainsi que l'augmentation prévisionnelle du nombre d'usagers à 2025 avec l'arrivée d'EOLE et de T13 à l'heure de pointe du matin.

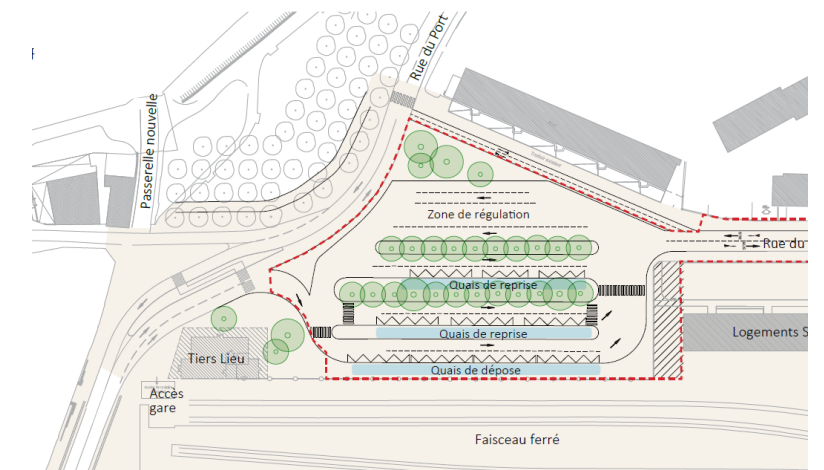
	Mode	Actuel		2025		augmentation nb voyageurs
		Nb HPM	Part modale	Nb HPM	Part modale	
ENTRANT	à pied	1170	39%	1160	29%	0
	vélo	30	1%	40	1%	10
	bus	1200	40%	1600	40%	400
	voiture conducteur	510	17%	680	17%	170
	voiture passager	90	3%	120	3%	30
	TRAM 13	0	0%	400	10%	400
SORTANT	à pied	1856	64%	2242	59%	386
	bus	1015	35%	1140	30%	125
	voiture (passager)	29	1%	38	1%	9
	TRAM 13	0	0%	380	10%	380

Afin de répondre à l'arrivée plus importante d'usagers, il est prévu d'une part de labelliser 1 100 places de stationnements dans les parcs de stationnements existants soit :

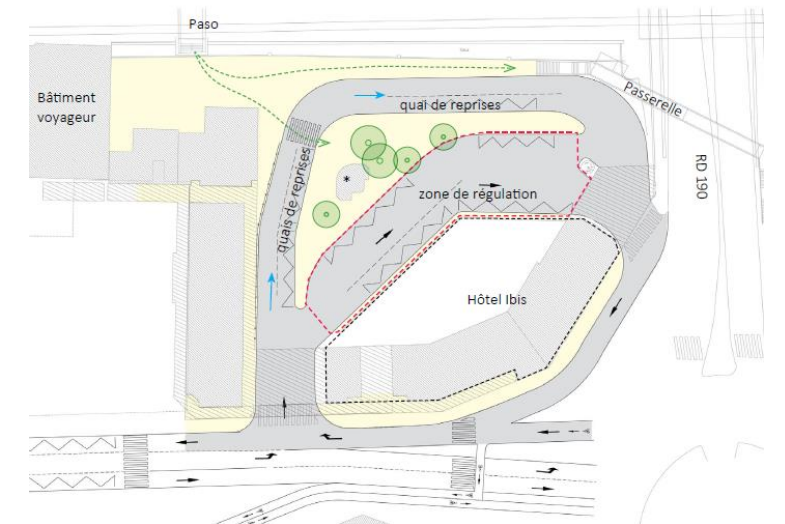
- 904 places dans le Parc d'intérêt régional au Nord
- 126 places dans le parking des Lys au Sud

D'autre part, il est prévu de :

- réorganiser la desserte de bus avec
  - au nord :
    - 4 quais de déposes
    - 6 emplacements de régulation
    - 6 quais de reprises (+ 4 emplacements de régulation longue rue JP Timbaud)



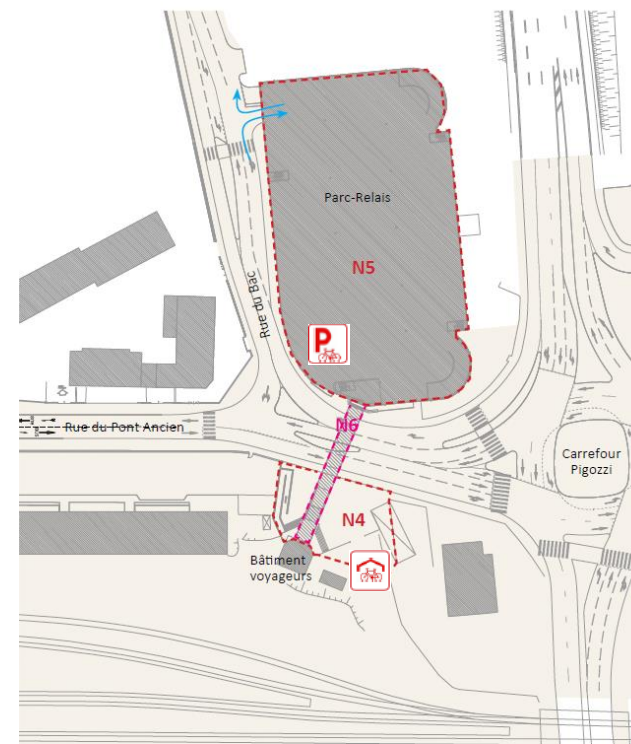
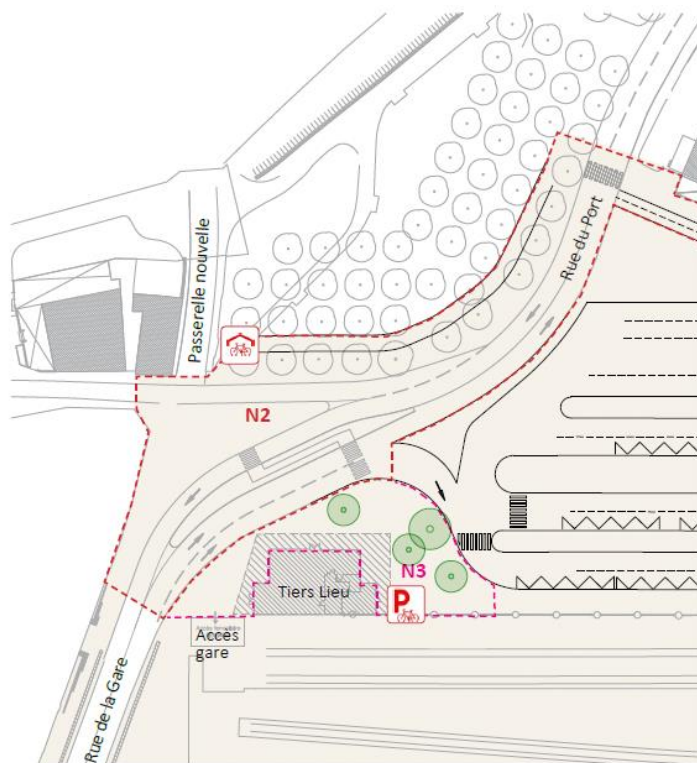
- au sud
  - dans la station :
    - 6 emplacements de régulation
    - 3 quais de reprises
  - sur la rue Maurice Berteaux :
    - 6 quais déposes/reprises



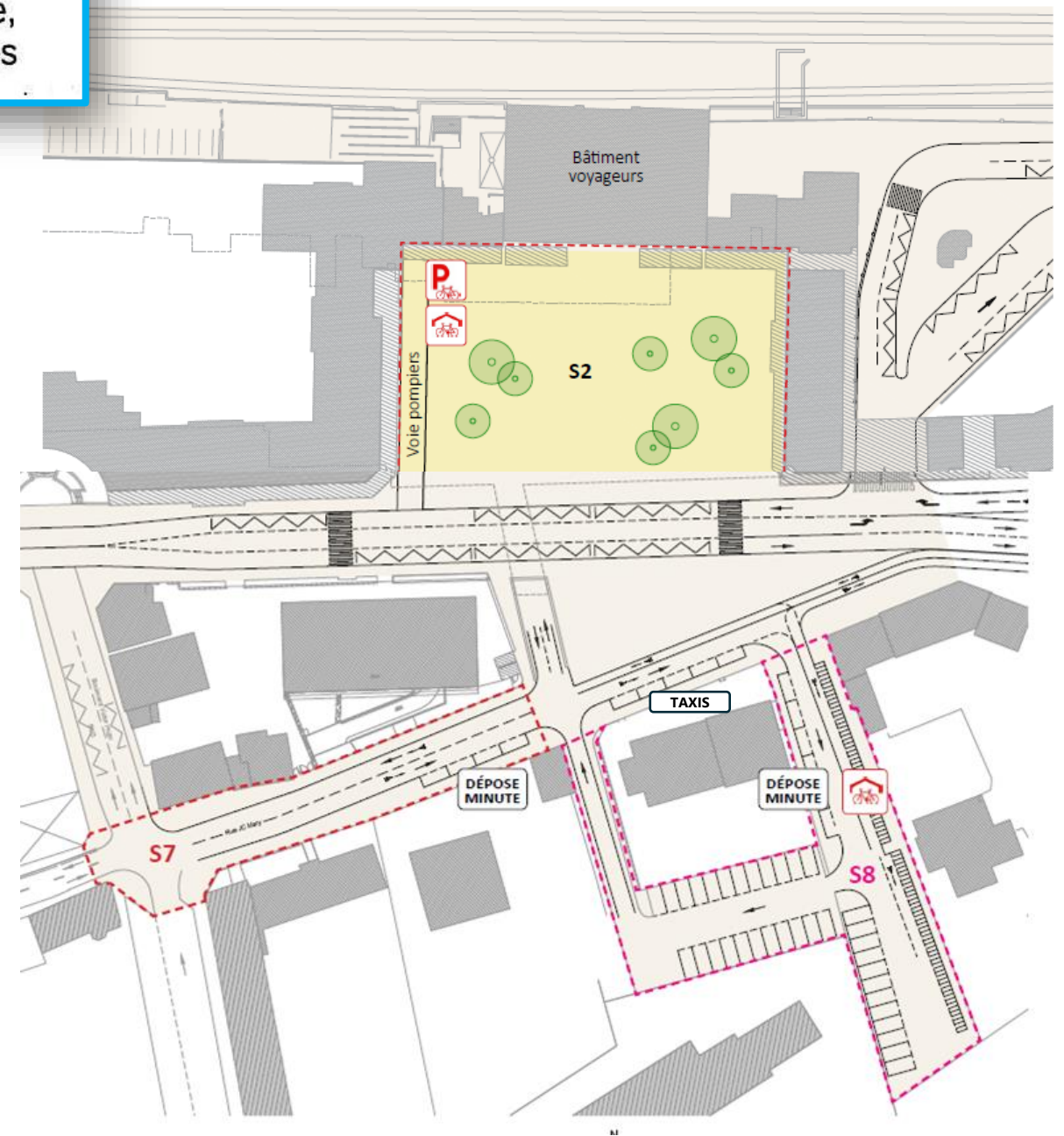
## Augmentations attendues en termes d'usagers de la gare

- préciser les augmentations attendues en termes de nombre d'usagers de la gare et de préciser les objectifs du projet en terme de répartition modale (voiture particulière, transport en commun routier, modes doux) et de détailler les mesures prévues pour les modes de circulation alternatifs à la voiture :

- améliorer le stationnement vélo
  - au Nord : 95 places
    - Près passerelle Seine : 10 emplacements sécurisés/40 emplacements abrités
    - Dans P+R : 20 emplacements sécurisés/
    - Parvis Nord Est : 25 emplacements abrités
  - au Sud : 105 places
    - Près du Parvis (pk Capucins) : 40 emplacements abrités/40 emplacements sécurisés
    - Parking de la Citoyenneté : 25 emplacements abrités
- aménager 5 places pour les taxis
- aménager 10 places de dépose minute ( 4 rue JC Mary, p parking de la Citoyenneté)



Aménagements pour les vélos au Nord de la Gare



Aménagements Sud de la Gare pour les vélos, dépose minute et taxis

## Evaluations des gaz à effets de serre

- indiquer si une évaluation des émissions de gaz à effet de serre en phase travaux et en phase exploitation a été réalisée et fournir le cas échéant les estimations correspondantes ;

Aucune évaluations des gaz à effets de serre n'a été réalisée à ce jour.

## Précisions sur les mesures ERC

- préciser les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les incidences de l'opération sur les habitats, la faune et la flore et notamment les chiroptères et l'avifaune.

Le pôle d'échange multimodal n'est pas directement situé sur des sites présentant des enjeux de type milieu naturel (Natura 2000).

Le site n'est concerné par aucune zone d'inventaire (ZNIEFF, etc.), ou zone naturelle gérée (Réserve naturelle, etc.), et ne semble pas présenter d'enjeux de biodiversité spécifique.

Un inventaire écologique sommaire a été réalisé dans le cadre des études du schéma de principe. La CU GPS&O s'engage à réaliser un inventaire sur 4 saisons et le remettre dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre du PEM afin d'intégrer le volet faune flore dans le projet.

